

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE METROPOLE EXERCICE 2016

DG SERVICES

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1^{er} janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 005-472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société DG SERVICES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), ayant son siège social au 34 C. Chemin du Bord de Crau, 13800 Istres, l'«exploitation des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet ». Le contrat a pris effet le 29 juillet 2013 pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2016, les principaux indicateurs portant sur les services délégués d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet.

I/ Contenu du rapport

En 2015, le délégataire n'a pas transmis de rapport annuel car il n'y a eu aucune activité sur le site en raison de la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aire technique (cf paragraphe II/ Evènements remarquables).

Le rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2016, concerne seulement sept mois d'activité, c'est-à-dire à partir de date de reprise de l'exploitation du 1er juin 2016 jusqu'au 31 décembre de cette même année.

Le rapport remis par le délégataire contient des informations et documents qui permettent l'analyse de l'activité déléguée.

Comme le prévoit le contrat de DSP, le délégataire transmet mensuellement des documents, notamment les factures d'achat de carburants, permettant ainsi le suivi des marges commerciales pratiquées par celui-ci.

II/ Evènements remarquables

Des travaux de mises aux normes devaient être réalisés dans le courant de l'hiver 2013/2014, soit au début du contrat de DSP. Toutefois, ils n'ont pu l'être en raison de retards dans la délivrance des autorisations de l'Etat et de procédures de marché infructueuses.

En 2014, des travaux de réfection du quai ont été décidés puisque des fissures sont apparues dans le quai dès la fin de l'année 2013.

Il a également été programmé la réalisation des travaux de mises aux normes de l'aire de carénage et ces travaux ont débuté en janvier 2015.

Néanmoins, lors de la notification du contrat, les délais de réalisation de ces travaux n'étaient pas précisés.

L'exploitation de la station d'avitaillement et de l'aire de carénage a cessé le 31 décembre 2014 pour permettre la réalisation des travaux en 2015.

Les travaux, qui ont duré un an et six mois, ont été réalisés et financés par le délégant.

A la fin des travaux, l'exploitant a pu reprendre son activité le 1^{er} juin 2016.

En fin d'année 2015, l'avenant n°1 délibéré en Conseil de Communauté du 23 octobre 2015 (délibération POR 002-1415/15/CC) portait sur l'arrêt de l'exploitation de l'aire de carénage et de la station d'avitaillement du 1er janvier 2015 jusqu'au début de la saison estivale 2016, en raison des travaux de mise aux normes de l'aire technique et de mise en sécurité du quai. Cet avenant comprenait également une clause indiquant que les redevances d'occupation fixe et variable n'étaient pas dues pour l'exercice 2015 et qu'elles seraient calculées au prorata temporis pour l'année 2016.

A la suite de la reprise d'activité du délégataire, l'avenant n°2 a été délibéré par le Conseil Métropolitain du 17 octobre 2016 (délibération MER 001-1156/16/CM). Celui-ci traitait des modifications d'éléments du contrat effectuées à la suite de la mise aux normes de l'aire technique. Les éléments modifiés sont les suivants : plan du périmètre, surfaces mises à disposition, inventaire des biens confiés, tarifs et règlement d'exploitation des services de carénage et d'avitaillement du port de Carry-le-Rouet.

La durée de l'arrêt de l'exploitation n'avait pas été précisée dans le contrat de DSP. Compte tenu du préjudice subi du fait de l'arrêt de l'exploitation de l'aire technique, durant un an et demi, le délégataire DG SERVICES a été indemnisé à hauteur de 30 k€ à la suite de la conclusion d'un protocole transactionnel (FAG 015-1546/17/BM) validé par le Bureau de la Métropole du 9 février 2017.

III/ Compte rendu technique

Au début du mois de juin 2016, le délégataire a pu reprendre son activité sur une aire technique mise aux normes avec un quai rénové. Sur le site, un local de 40 m² a été construit afin que l'exploitant puisse installer son bureau.

En 2016, le délégataire n'a pas réalisé d'investissements puisque des équipements neufs ou en état de fonctionnement lui ont été remis.

Pour la même raison, le rapport remis par le délégataire ne présente pas les charges d'entretien qu'il aurait pu effectuer durant l'exercice.

IV/ Compte rendu d'activité

Le délégataire est responsable de l'avitaillement de plusieurs types de carburants :

- Super plaisance ou SP 95
- Gasoil plaisance
- Gasoil détaxé

Les carburants détaxés ne sont pas affectés des taxes usuelles appliquées en matière de vente de produits pétroliers. Ces carburants sont vendus spécifiquement aux professionnels de la mer ayant eu au préalable une autorisation des douanes.

L'exploitant est autorisé à « la livraison aux navires de gazole et de supercarburant au bénéfice du régime douanier et fiscal privilégié de l'avitaillement des bateaux institué par les articles 190 et 265 bis 1c du code des douanes ». Les différentes règles d'exonération applicables aux stations d'avitaillement sont précisées dans le bulletin officiel des douanes n°7112 du 26 avril 2016 en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016 et le délégataire y est donc soumis.

Des prestations de grutage, de carénage et quelques prestations complémentaires sont également réalisées par le délégataire.

Il est précisé que les données relatives à l'exercice 2015 n'ont pu être collectées puisque le site était en travaux en 2015. Les données relatives à l'exercice 2016 ne correspondent qu'à l'activité du site durant

sept mois, puisque l'exploitation a repris le 1^{er} juin 2016. Le calcul théorique des données sur les douze mois de l'année 2016 n'est pas effectué, puisque les demandes en avitaillement et en prestations ne sont pas constantes sur l'année. Par exemple, les ventes de carburant sont principalement effectuées d'avril à octobre et les prestations de grutage et carénage sont plus demandées en dehors de la saison estivale.

Sur les sept mois d'exploitation, il a été constaté une baisse de l'activité par rapport à 2014 (dernière année pour laquelle des données ont pu être communiquées), de 24 % pour le service d'avitaillement comme pour les prestations de carénage.

Par contre, il a été noté une progression du nombre des prestations de grutage, soit + 44 %, et du nombre des prestations accessoires qui ont presque doublé par rapport aux données de 2014.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une conjoncture économique difficile existe toujours pour le secteur nautique dans la région et cette situation impacte tous les professionnels du nautisme depuis plusieurs années.

IV/1/ Service d'avitaillement

Le délégataire est tenu de communiquer mensuellement à la collectivité un tableau indiquant le prix d'achat des carburants, les volumes achetés et la marge dégagée sur le prix de vente des carburants ainsi que tous les justificatifs (article 21 du contrat).

Les factures d'achat de carburant et les prix de vente pratiqués par le délégataire, ont été communiqués régulièrement.

Un tableau de suivi a été élaboré afin de contrôler mensuellement les marges appliquées par le délégataire après chaque livraison de carburant.

Les données présentées, dans les tableaux ci-dessous, correspondent d'une part à des éléments transmis dans le rapport annuel et, d'autre part, à des valeurs moyennes calculées sur les sept mois d'exploitation à partir de l'enregistrement des factures effectué sur le tableau de suivi (cité ci-dessus).

IV/1/1/ Tarif des carburants

➤ Prix d'achat des carburants pour le délégataire

Les données transmises, vérifiées au moyen des factures, ont permis de calculer les prix d'achat moyens pondérés (par les volumes achetés) de chacun des carburants en 2016.

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
2014	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	1,062	1,232	0,605	1,028
	Volumes achetés (en L)	113 361	98 994	56 814	269 169
2016	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	0,902	1,047	0,358	0,889
	Volumes achetés (en L)	83 732	104 009	33 003	220 744
Evolution 2016/2014	Prix d'achat moyens pondérés (en € HT/L)	-15,1%	-15,0%	-40,8%	-13,5%

Les prix d'achat moyens sont plus élevés pour les carburants à destination des plaisanciers.

En 2016, nous constatons que les prix d'achats moyen des carburants ont tous été inférieurs, à ceux de 2014, de 15 % pour les carburants destinés aux plaisanciers et d'environ 41 % pour les carburants vendus aux professionnels.

➤ Prix de vente des carburants

Dans le tableau communiqué par le délégataire, il n'est pas mentionné le prix de vente de chacun des carburants, mais la marge commerciale en €HT qui a été appliquée.

Soit :

- Gasoil : 0,133 €HT
- SP 95 : 0,133 € HT
- Gasoil détaxé : 0,050 € HT

Le délégataire doit, après chaque livraison de carburant, calculer le prix de vente de celui-ci en respectant les marges commerciales imposées par le contrat.

Marge commerciale appliquée

Nom carburant		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum	Données 2016	
SP 95	Super plaisance	7,00%	13,00%	11,10%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
GASOIL	Gasoil plaisance	7,00%	13,00%	12,90%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
GASOIL DETAXE	Gasoil détaxé	7,00%	13,00%	12,40%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat

Les marges en pourcentage indiquées correspondent, pour chaque carburant, à la marge commerciale moyenne pondérée (par les volumes de carburants achetés) calculée sur l'année.

Depuis 2013, le délégataire, respecte les clauses du contrat, la marge commerciale exprimée en pourcentage est comprise entre les valeurs minimale et maximale indiquées.

Prix de vente moyen des carburants

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
En 2014	Prix de vente moyen (en € HT/L)	1,195	1,365	0,655	1,140
	Volumes vendus	115 909	101 478	60 086	277 473
En 2016	Prix de vente moyen (en € HT/L)	1,035	1,18	0,408	1,011
	Volumes vendus	80 733	99 009	31 003	210 745
Evolution 2016/2014	Prix de vente moyen (en € HT/L)	-13,4%	-13,6%	-37,7%	-11,3%

Il est constaté une diminution des prix de vente par le délégataire, par rapport à l'exercice 2014, d'environ 13,5 % pour les carburants vendus aux plaisanciers et d'environ 38 % pour les carburants achetés par les professionnels.

Par ailleurs, ces calculs montrent que le délégataire a répercuté aux usagers la diminution des prix d'achats de carburants achetés auprès de ses fournisseurs (cf paragraphe ci-dessus, prix d'achat des carburants).

IV/1/2/ Nombre de litres de carburants**➤ Nombre de litres achetés par le délégataire**

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT	Evolution total carburant 2016/2014
2014	Total Litres	113 361	98 994	56 814	269 169	
	En %	42,1%	36,8%	21,1%	100,0%	
2016 (06/16 à 12/16)	Total Litres	83 732	104 009	33 003	220 744	-18,0%
	En %	37,9%	47,1%	15,0%	100,0%	

Il est rappelé que les données relatives à l'exercice 2015 n'ont pu être collectées puisque le site était en travaux en 2015. Les données relatives à l'exercice 2016 ne correspondent qu'à l'activité du site durant sept mois, puisque l'exploitation a repris le 1^{er} juin 2016. Le calcul théorique des données sur les douze mois de l'année 2016 n'est pas effectué, puisque les demandes en avitaillement ne sont pas constantes sur l'année.

Contrairement à l'année 2014, où le carburant le plus acheté était le gasoil, en 2016, le tableau indique que le carburant le plus acheté par le délégataire est le sans plomb 95 destiné à la vente aux plaisanciers, soit 47,1 %.

Logiquement, puisque le site a été fermé de janvier à mai, il est constaté une diminution du nombre de litres achetés par le délégataire, soit 18 %.

La fermeture du site sur 42 % de l'année (5 mois sur 12) aurait pu avoir un impact encore plus important sur l'activité.

➤ Nombre de litres vendus

Le délégataire a indiqué dans son rapport le nombre de litres vendus entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2016. (Remarque : la station d'avitaillement, comme l'aire de carénage, ont été mises à neuf. De nouvelles cuves de carburant ont été installées, donc au 1^{er} juin, le volume des stocks était nul).

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT	Evolution total carburant 2016/2014
2014	Total Litres	115 909	101 478	60 086	277 473	
	En %	41,8%	36,6%	21,7%	100,0%	
2016 (06/16 à 12/16)	Total Litres	80 733	99 009	31 003	210 745	-24,0%
	En %	38,3%	47,0%	14,7%	100,0%	

Contrairement à 2014, où le carburant le plus vendu était le gasoil destiné aux plaisanciers, en 2016, le carburant le plus vendu est le sans plomb 95, soit 47 % des ventes, avec 99 009 litres vendus.

Le nombre total de litres vendus en 2016, tout carburant confondu, est de 210 745 litres contre 277 473 litres en 2014. Il est donc constaté une diminution de l'activité d'avitaillement de 24 %, celle-ci aurait pu être beaucoup plus importante étant donné la fermeture du site de 5 mois dans l'année (soit 42 % de l'année).

Ce constat est plutôt cohérent, car l'activité d'avitaillement est fonction de la météo. Les mois d'hiver, les usagers sortent moins en mer, le besoin en carburant est restreint, alors que durant la haute saison (de mai à octobre), le besoin en carburant est plus important.

La station a ouvert le 1^{er} juin, elle a donc pu répondre aux besoins de la saison estivale.

IV/2/ Service de grutage

Les prestations de grutage proposées sont :

- « Manutention simple » : consiste à sortir un bateau de l'eau avec la grue et à le poser sur une remorque ou consiste au contraire à le mettre à l'eau avec la grue alors qu'il était sur une remorque.
- « Mise à terre et mise à l'eau » : consiste à sortir un bateau avec la grue et à le poser sur un ber pour pouvoir effectuer un carénage ou une réparation. Puis une fois, les différentes opérations effectuées, le bateau est remis à l'eau.

IV/2/1/ Tarifs du service de grutage

En 2016		Tarifs grutage					
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Manutention simple: mise à terre ou mise à l'eau		Mise à terre et mise à l'eau + 2 jours à terre		Tarif d'un jour à terre, après 48 h	
		En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT
A	0,55 et 4,99 m	30	25,00	50,00	41,67	7,00	5,83
B	5,00 et 6,49 m	40	33,33	65,00	54,17	8,00	6,67
C	6,50 et 7,99 m	50	41,67	70,00	58,33	10,00	8,33
D	8,00 et 9,49 m	60	50,00	90,00	75,00	12,00	10,00
E	9,50 et 10,99 m	65	54,17	90,00	75,00	14,00	11,67
F	11,00 et 12,99 m	65	54,17	90,00	75,00	14,50	12,08

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs pratiqués respectent les clauses du contrat, dans lequel, les tarifs fixés sont exprimés en TTC (toute taxe comprise).

Les tarifs de mise à terre et/ou mise à l'eau ont augmenté de 5 € TTC par rapport à 2014.

Les tarifs d'un jour à terre après 48 h n'ont pas évolué.

Les tarifs pour un jour à terre, au-delà des 48 heures n'étaient pas fixés par le contrat. L'avenant n°1, approuvé par le Conseil de Communauté le 23 octobre 2015, a fixé les tarifs faisant défaut au contrat (délibération N°POR 002-1415/15/CC).

IV/2/2/ Nombre de prestations de grutage

		Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un grutage			
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	2013 (08/13 à 12/13)	2014	2016 06/16 à 12/16	Evolution 2016/2014
A	0,55 et 4,99 m	19	29	31	6,9%
B	5,00 et 6,49 m	21	40	72	80,0%
C	6,50 et 7,99 m	6	18	28	55,6%
D	8,00 et 9,49 m	12	8	13	62,5%
E	9,50 et 10,99 m	1	5	0	-100,0%
F	11,00 et 12,99 m	0	0	0	
Total		59	100	144	44,0%

Il est rappelé que les données relatives à l'exercice 2015 n'ont pu être collectées puisque le site était en travaux en 2015. Les données relatives à l'exercice 2016 ne correspondent qu'à l'activité du site durant sept mois, puisque l'exploitation a repris le 1^{er} juin 2016. Le calcul théorique des données sur les douze mois de l'année 2016 n'est pas effectué, puisque les demandes en prestations de grutage ne sont pas constantes sur l'année.

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant eu recours au service de grutage pour l'exercice 2016, 144 bateaux ont fait l'objet de grutage.

Néanmoins, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation, manutention simple ou une mise à terre avec mise à l'eau et, par conséquent, le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de grutage sont principalement des bateaux de petite taille, catégories A et B.

Il est constaté une progression de 44 % de l'activité de grutage par rapport à 2014, malgré la fermeture de l'exploitation durant les cinq premiers mois de l'année 2016.

IV/3/ Service de carénage

Une prestation de carénage est composée de:

- Un grutage : sortie et remise à l'eau sous 48 heures
- Un passage au karcher : sur coque entretenue régulièrement. Un supplément est demandé si la coque est très sale.
- Fourniture et pose d'antifouling.

IV/3/1/ Tarifs du service de carénage

En 2016		Tarif carénage							
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Matrice dure: bleu, rouge, noir		Auto - erodable		Matrice dure: verte, bleu, bleu marine		Majoration coque neuve	
		En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT
A	0,55 et 4,99 m	230,00	191,67	270,00	225,00	270,00	225,00	139,00	115,83
B	5,00 et 6,49 m	280,00	233,33	330,00	275,00	330,00	275,00	170,00	141,67
C	6,50 et 7,99 m	330,00	275,00	385,00	320,83	385,00	320,83	170,00	141,67
D	8,00 et 9,49 m	395,00	329,17	465,00	387,50	465,00	387,50	190,00	158,33
E	9,50 et 10,99 m	465,00	387,50	530,00	441,67	530,00	441,67	210,00	175,00
F	11,00 et 12,99 m	495,00	412,50	580,00	483,33	580,00	483,33	210,00	175,00

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux et de la qualité de la matrice du bateau.

Une majoration coque neuve est également prévue, elle consiste à un dégrillage, à la fourniture et à la pose primaire précédant un antifouling.

Les tarifs fixés par le délégataire sont exprimés en TTC (toute taxe comprise).

Les tarifs HT (hors taxes) présentés, dans le tableau ci-dessus, n'ont pas évolué par rapport à 2014.

Ces tarifs n'étaient pas fixés par le contrat. L'avenant n°1, approuvé par le Conseil de Communauté le 23 octobre 2015, a fixé les tarifs faisant défaut au contrat (délibération N°POR 002-1415/15/CC).

IV/3/2/ Nombre de prestations de carénage

Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un carénage			Evolution 2016/2014
		2013 (08/13 à 12/13)	2014	2016 (06/16 à 12/16)	
A	0,55 et 4,99 m	20	25	20	-20,0%
B	5,00 et 6,49 m	44	30	45	50,0%
C	6,50 et 7,99 m	29	41	16	-61,0%
D	8,00 et 9,49 m	8	11	4	-63,6%
E	9,50 et 10,99 m	3	4	0	-100,0%
F	11,00 et 12,99 m	0	0	0	
Total		104	111	85	-23,4%

Comme pour les services d'avitaillement et de grutage, les données relatives à l'exercice 2016 ne correspondent qu'à l'activité du site durant sept mois, puisque l'exploitation a repris le 1^{er} juin 2016.

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant bénéficié de carénage en 2016, soit 85 bateaux. Néanmoins, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation et donc le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de carénage sont principalement des bateaux de petite taille, des catégories A, B et C.

Alors que le nombre de prestations de grutage a augmenté en 2016 de 44 % (cf paragraphe IV/2/2), le nombre de prestations de carénage a diminué de près de 24%.

Le délégataire n'a pas émis d'hypothèses ou de raisons pouvant expliquer ce constat.

IV/4/ Vente de prestations accessoires

Le contrat de délégation de service public autorise le délégataire à proposer des activités complémentaires et accessoires. Ces activités sont les suivantes :

- Fourniture et pose de batteries
- Fourniture de petits accastillages
- Fourniture et pose de pièces de dépannage
- Remorquage des bateaux en panne en mer
- Dépannage en mer et à quai
- Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord.

IV/4/1/ Tarifs des prestations accessoires

Les tarifs des prestations accessoires dépendent du montant de la main d'œuvre pour effectuer la prestation et du tarif des différentes pièces utilisées pour la prestation.

Le tarif main d'œuvre est de 45,83 €HT/ heure en 2016. Il a évolué de 4,2 % par rapport à 2014 (44,00 €HT)

Les tarifs des prestations accessoires ne sont pas imposés par le contrat, celui-ci prévoit que les tarifs soient librement fixés par le délégataire.

IV/4/2/ Nombre de prestations accessoires

	Nombre de prestations accessoires						Total	Evolution 2016/2014
	Fourniture et pose de batteries	Fourniture de petits accastillage	Fourniture et pose de pièces de dépannage	Remorquage des bateaux en panne en mer	Dépannage en mer et à quai	Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord		
2014	53	0	75	0	0	32	160	
2016 (06/16 à 12/16)	35	36	144	0	5	75	295	84,4%

Le nombre total de prestations accessoires réalisées en 2016, est de 295.

Les prestations accessoires les plus vendues sont la « fourniture et la pose de pièces de dépannage » et « la mécanique moteur hors-bord et in bord ».

Le nombre de prestations connaît une forte progression en 2016. Celui-ci a presque doublé par rapport au total de 2014, alors qu'en 2016 le site n'a fonctionné qu'une partie de l'année.

IV/5/ Horaires du service

Les horaires effectués par le délégataire respectent les horaires prévus au contrat.

Il est à noter que pour le service d'avitaillement, le mode de distribution automatique « 24 heures sur 24 » sera mis en place après la fin des travaux de mise aux normes.

Le contrat impose les horaires suivants :

- En mode non automatique par opérateur :
 - Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h à 18 heures, service non-stop, du lundi au samedi
 - Haute saison : du 1^{er} mai au 30 septembre de 7h à 19h30 heures, service non-stop, tous les jours
- En mode automatique: pour le service d'avitaillement
 - 24 heures sur 24

IV/6/ Effectif de la structure

Il est présenté dans le rapport le personnel travaillant à la station de carénage et d'avitaillement du port de Carry-Le-Rouet. Deux personnes sont salariées:

- Un mécanicien
- Une secrétaire

Le taux d'emploi, est de 1,8 équivalents temps plein puisque le mécanicien travaille à 100 % pour l'activité DSP de Carry-Le-Rouet et la secrétaire travaille à 80 % pour celle-ci. Il n'y a pas eu de changement par rapport à 2014.

Monsieur DELAHAYE, a le statut de gérant de la société DG SERVICES.

Le délégataire fait appel pour la saison estivale à un saisonnier pour travailler avec le mécanicien.

V/ Economie de la délégation

Comme en 2014, le délégataire a transmis le compte de résultat et le bilan comptable relatifs à l'activité déléguée et pour la période considérée, c'est-à-dire du 1^{er} juin au 31 décembre 2016.

V/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

V/1/1/ Produits

Les produits de la délégation, sont exclusivement composés par le chiffre d'affaires qui s'élève à 386 k€ en 2016 contre 535,3 k€ en 2014. Il est observé une régression de 28 % du chiffre d'affaires étant donné la fermeture du site, pour cause de travaux durant les cinq premiers mois de l'année 2016.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2016, le chiffre d'affaires est de 386 k€.

Les recettes en €HT et en % du chiffre d'affaires

	En 2016	
	En k€ HT	En %
Ventes carburants taxés	231,0	59,9%
Ventes carburants exonérés	14,9	3,9%
Réparations.ventes pièces	129,0	33,4%
Grutage	11,1	2,9%
Chiffre d'affaires (total produits)	386,0	100,0%

Les recettes les plus importantes de la délégation sont représentées par la vente de carburants aux plaisanciers, soit 231 k€ correspondant à environ 60 % du chiffre d'affaires.

Composition des recettes de carburant en fonction du critère « taxation »

	En 2016	
	En k€ HT	En %
Carburant détaxé	14,9	6,1%
Carburant taxés SP/GO	231,0	93,9%
Total recettes carburant	245,9	100,0%

Les ventes de carburants détaxés représentent environ 6 % des ventes (15 % en 2014).
Les ventes de carburants taxés représentent environ 94 % des ventes, (85 % en 2014)

- *Les autres postes de produits : produits financiers et exceptionnels*

Il n'y a pas d'autres produits inscrits sur le compte de résultat de l'activité déléguée.

V/1/2/ Charges

Les charges de l'activité déléguée sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

ACHATS

	En 2016	
	En k€ HT	En %
Achats carburants (et variation de stocks)	211,4	55,6%
Achats de marchandises (et variation de stocks)	40,5	10,6%
Autres achats (fournitures, entretien, petit équipement)	4,1	1,1%
Charges d'entretien	0,0	0,0%
Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication)	18,4	4,8%
Redevance versée à MPM	10,3	2,7%
Impôts et taxes (dont Impôt sur les sociétés)	4,0	1,0%
Charges de personnel	91,7	24,1%
Charges restantes (dotations aux amortissements, charges financières)	0,0	0,0%
Total des charges	380,4	100,0%

Les charges s'élèvent à 380 k€ et ont diminué de 25 % par rapport à 2014 (507 k€) en raison de la fermeture du site pendant cinq mois pour cause de travaux de mise aux normes.

Les charges pesant le plus sur la délégation sont représentées par les achats de carburants et les charges de personnel, respectivement comptant pour 55,6 % et 24,1% des charges.

Malgré la fermeture du site et l'impossibilité d'assurer les services d'avitaillement, de carénage et de grutage, le délégataire a dû s'acquitter du paiement des charges fixes (appelées également charges de structure).

V/1/3/ Résultat de l'exercice

En k€ HT	En 2016
Chiffre d'affaires (total produits)	386,0
Total des charges	380,4
Résultat de l'exercice	5,6

En 2016, le résultat de l'exercice reste bénéficiaire comme en 2014. Toutefois, il a fortement régressé en 2016, il s'élève à 5,6 k€ contre 27,6 k€ en 2014.

V/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable d'une société, un bilan fonctionnel est réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

V/2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2016, comme en 2014, le FRNG de la DSP est positif et s'élève à 33,2 k€. Il a évolué de 20 % en 2016 (27,6 k€ en 2014).

Un FRNG positif signifie que le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est supérieur aux emplois durables (actif immobilisé). Les ressources stables couvrent les emplois stables.

Les ressources durables sont composées exclusivement des ressources propres, car le délégataire n'a contracté aucun emprunt. Ces ressources propres sont constituées des capitaux propres de l'exercice précédent (27,6 k€) complétés par le bénéfice de l'exercice, soit 5,6 k€.

Il n'y a pas d'emplois durables inscrits au bilan, puisque le délégataire n'a pas à sa charge la réalisation d'investissements ou de renouvellement d'équipements. (cf III/ compte rendu technique)

V/2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2016, le montant du BFR est de - 12,8 k€. Il a diminué de 16 % par rapport à 2014, exercice pour lequel le BFR s'élevait à -15,2 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme.

Cette ressource est due à un montant des créances d'exploitation inférieur à celui des dettes d'exploitation. Il en résulte qu'au 31/12/2016, la DSP doit plus aux fournisseurs que ce que les clients lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

L'actif d'exploitation est constitué des stocks de marchandises (8,4 k€) et des créances clients (soit 12 k€). Le passif d'exploitation comprend les dettes fournisseurs (25,1 k€) et les dettes fiscales et sociales (8,1 k€).

V/2/3/ Trésorerie

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2016 s'élève à + 46 k€ (42,8 k€ en 2014), ce qui correspond au montant des disponibilités.

Le solde net de trésorerie est positif car le FRNG est positif et que le BFR est négatif.

Le montant positif du solde net de trésorerie résulte du bon fonctionnement du cycle de long terme et du cycle de court terme (cycle d'exploitation), tous deux ayant généré des ressources financières.

L'équilibre financier de la DSP est sain.

V/3/ Relations financières avec le délégant

Le contrat prévoit le versement d'une redevance annuelle à la collectivité.

Cette redevance est composée, d'une part fixe d'un montant de 19 037 € hors taxes, révisable chaque année en fonction d'une formule de révision indiquée au contrat.

Le montant de la redevance est également constitué d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxe de la délégation représentant

- 0,1 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 500 000 à 600 000 €
- 0,2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 600 001 à 650 000 €
- 0,3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est supérieur à 650 001 €

En 2016, la redevance du délégataire a été calculée au prorata des sept mois d'activité, correspondant à la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, la formule de révision a été appliquée et les indices utilisés dans la formule de révision ont diminué en 2016, entraînant ainsi une « révision de prix négative » de 823,8 €. En tenant compte de tous ces paramètres, le montant de la redevance représente 10 263,66 €HT.

Le chiffre d'affaires n'a pas atteint les seuils requis, le montant de la part variable est, par conséquent, nul.

Pour l'exercice 2016, la redevance versée représente 2,7% du total des charges et également 2,7 % du chiffre d'affaires.

VI/ Qualité du service

Concernant la qualité du service, le délégataire a mis en place une signalétique permettant aux usagers de connaître les horaires de service, les prestations et leurs tarifs.

Par contre, le délégataire indique que la signalétique relative aux lieux de stationnement, lieux d'attente et aires de sécurité des engins, sera mise en place une fois que l'aire de carénage sera rénovée.

Mme DELAHAYE qui est en contact direct, avec l'ensemble des usagers du port de Carry, effectue régulièrement des enquêtes qualité et de satisfaction auprès des usagers sur les services proposés. Un cahier de doléances est mis à la disposition des usagers.

La capitainerie présente sur place confirme la bonne qualité du service rendue.

VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2016

L'exploitation des services d'avitaillement, de grutage et carénage a été interrompue du 31 décembre 2014 au 31 mai 2016 en raison de la rénovation et de la mise aux normes de l'aire technique.

En 2016, l'exploitation s'est déroulée sur seulement sept mois, à partir du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre

Sur le plan de l'exploitation, il a été constaté une baisse de l'activité par rapport à 2014 (dernière année pour laquelle des données ont pu être communiquées), de 24 % pour le service d'avitaillement comme pour les prestations de carénage.

Par contre, il a été noté une progression du nombre des prestations de grutage, soit + 44 %, et du nombre des prestations accessoires qui ont presque doublé par rapport aux données de 2014.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une conjoncture économique difficile existe toujours pour le secteur nautique dans la région et cette situation impacte tous les professionnels du nautisme depuis plusieurs années.

Le service rendu par le délégataire DG SERVICES est de qualité, les usagers en sont satisfaits.

Le délégataire transmet les documents nécessaires au suivi de l'exploitation, ce qui permet de vérifier le respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle).

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 386 k€ et a diminué de 28 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2014, ce qui s'explique par une exploitation sur seulement sept mois de l'année.

Les charges représentent 380,4 k€ et sont inférieures au total des produits, représenté par le chiffre d'affaires.

Ainsi, l'activité déléguée, gérée par le délégataire DG SERVICES est bénéficiaire, comme en 2014, et cela à hauteur de 5,6 k€.

Le cycle de long terme et le cycle d'exploitation (cycle de court terme) génèrent, tous deux, des ressources de financement et ces ressources créent un solde de trésorerie positif confortable (soit + 46 k€).

Le délégataire n'a pas réalisé d'investissements ou de renouvellement d'équipements depuis 2013, puisque cela n'est pas prévu par le contrat, étant donné la rénovation complète des installations qui devait être réalisée sur le périmètre confié.

La situation financière du délégataire, est saine et équilibrée.

RAD 2016

**E.U.R.L
DG SERVICES**

**CAPITAINEURIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET**

Convention N°13/131

Tél. : 04.42.44.76.26

E-mail :

dgservices.ship@yahoo.fr

MPM - DIPOR					
Date	10/07/2017				
N°	2017-07-53.143				
DIRECTION					
Directeur Adjoint	Serv. Equipement				
Serv. Fin. Compt.	Serv. Gestion				
SAG / DPEEC	Serv. Capitaineries				
Div. Aff. Juridiques					
Div. Logistique					
Div. Adm. Générale					
		PI	PR	ER	A D

**RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE DG SERVICES
EXCERCICE 2016 (01/06/2016 AU 31/12/2016)**

Contrat de délégation de service public

1.1. Convention

Une convention (contrat) de délégation de service public pour l'exploitation des services de carénage et d'avitaillement du port de Carry le Rouet a été conclue avec la Société DG SERVICES. La convention porte le n° 13/131 et a été notifiée le 29 juillet 2013.

1.1.2. Objet du contrat

Le contrat prévoit l'exploitation des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry le Rouet avec

- La distribution de carburant et de produits dérivés (huile, additifs) aux usagers sur l'ensemble du périmètre du port de Carry le Rouet ainsi que la distribution aux bateaux et engins de servitude de la Communauté Urbaine
- Le service de grutage et de carénage des bateaux

La délégation du service public exclut toute autre activité commerciale sur les terre-pleins, plans d'eau et installations flottantes. Elle autorise cependant à effectuer des services complémentaires et accessoires, telles que la fourniture de produits d'équipement et d'entretien pour le bateau, la révision des survies et des extincteurs par des entreprises agréées.

Ces services sont décrits à l'annexe n°10 du contrat de délégation de service public. Tout service ne figurant pas dans la liste de l'annexe n°10 devra faire l'objet d'une approbation de la collectivité délégante, par voie d'avenant.

1.1.3. Périmètre délégué

Les caractéristiques du périmètre sont définies dans le contrat de délégation de service public.

- Surface totale bâtie : 58 m²
- INVENTAIRE du local
- 1 bureau 120 cm
- 2 chaises
- 1 module haut droit avec pied de soutien
- 1 joue d'extrémité porteuse
- 1 module bas droit PMR
- 1 armoire basse
- 1 armoire haute
- 1 wc

- 1 lavabo
- Surface terre-plein non bâtie : 1370 m2 dont zone avitaillement 114 m2
Zone traitement 41 m2
- Local technique : 17 m2
- Linéaire de quai : 32.5 mètres
- Surface de plan d'eau : 20 m2
- Surface totale du terre plein : 1428 m2
- INVENTAIRE de l'aire technique
- 3 distributeurs de carburant 1 pour chaque carburant
- 1 automate de paiement 24/24
- 1 logiciel de gestion de station d'avitaillement
- 1 système de sécurité de détection des fuites sur les deux cuves
- 1 dispositif d'incendie automatique pour distribution de carburant
- 1 grue à potence de capacité maximale 10 tonnes
- 1 chariot élévateur de marque STILL SAXTY R 70-60
- Des bers
- 1 clôture
- 1 portail coulissant
- 2 portillons
- 1 unité de traitement des eaux de carénage et eaux grises
- 1 pompe à eaux grises
- 1 pompe à eaux noires

1.1.4. **Durée du contrat de délégation**

Le contrat est conclu pour une durée de six ans à compter de sa date de notification le 29 Juillet 2013.

1.2. **Présentation du délégataire : DG SERVICES**

1.2.1. Coordonnées du délégataire

La Société EURL DG SERVICES a été créée en 1999 par Mr Delahaye Guy
Son siège social se situe à : 34 C Chemin du bord de Crau 13800 Istres

L'activité de la Société DG SERVICES n'exerce pas son activité seulement dans le cadre de la mission de service public confiée par la collectivité. Elle exerce également une activité de gardiennage de bateaux au 34 C Chemin du bord de Crau 13800 Istres et la vente d'accastillage, location de bateau.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Installé sur le Port de Carry le Rouet depuis 16 ans, nous exerçons les activités suivantes :

- Mécanique moteurs marins
- Carénage des bateaux (passage antifouling)
- Transport par mer et par route des bateaux
- Vente de carburants
- Grutage

Personnel : 3 personnes fixes + 1 saisonnier

Nos installations :

- Atelier mécanique sur l'aire de carénage
- Outillage spécifique
- Bac d'essais moteurs hord bord
- Remorque de bateaux

Notre secrétariat :

- Gestion des stocks carburants
- Planning grutage
- Devis, facturation, relations avec les fournisseurs, commande
- Démarches auprès des douanes et des Affaires Maritimes sur demande des clients

Notre action en faveur des jeunes :

Formation d'apprentis mécaniciens : Lycée de L'Estaque
Lycée de la Pointe Rouge
Voile Impulsion

PRESENTATION DES DIVERS POSTE DE LA SOCIETE ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Le carénage :**
Le bateau peut être fait par DG Services ou par le client dans les 2 cas :
Le bateau est sorti de l'eau avec la grue puis posé sur un ber,
Nettoyage de la coque au karcher sous la ligne de flottaison pour enlever
les résidus et le reste de d'antifouling et mise en peinture ainsi le bateau
retrouvera ses qualités nautiques (vitesse).
- **La mécanique :**
Entretien et réparation des moteurs HIB et in bord
Révision, changement des filtres, vidange moteur et embase
Réparation de diverse panne mécanique, diagnostic,
- **Le grutage :**
Sortie des bateaux sur ber ou sur remorque selon la demande
- **Le gardiennage :**
DG Services loue un terrain avec hangar sur la commune de Istres pour
faire du gardiennage de bateaux à sec (voir annexe)
- **Le transport :**
Transport de bateau sur remorque
Convoyage de bateau par mer
- **Vente :**
de bateau et moteur neuf ou d'occasion
La Société DG Services est concessionnaire SEI.VA
- **L'accastillage :**
Suite aux travaux qui devait débuter début Octobre 2013 et afin que notre
clientèle puisse nous trouver facilement la Société loue un local à l'entrée
de Carry et avons créé un magasin de vente d'accastillage (voir annexe).

NOTRE CLIENTELE

- Les usagers du Port de Carry le Rouet et de ses environs (le Rouet, la Madrague de Gignac, L'Estaque, Sausset les Pins)
- Les pêcheurs professionnels du secteur
- Les passagers
- Les Clubs de Plongée : Club Vellane du PUY en Velay
Club nautique de Carro
ASCCMB Bagnols sur Cèze
Plongée Passion – Plein bleue – Carry
Plongée – Club Subaquatique – Aqua
Evasion
- Centre de secours : Pompiers de Martigues
Entente pour la forêt en Méditerranée
- Mairies : Berre l'Etang – Istres – Martigues
Salon en Provence – Marseille – Carry le Rouet
Sausset les Pins
- Ville d'Istres : SAN – CIAS – ANOI
- Administrations : Douanes – BSN Port de Bouc
Armée de l'air (Istres)
- Divers : Lycée Militaire d'Aix en Provence
Services des essences des armées
SNSM de Carro
Parc régional Marin de la Côte bleue
Club de voile de Carry le Rouet

NOS FOURNISSEURS

- Osculati
- Les huiles HAFA – Lubrifiants Philippe
- Vidal Marine
- Proxam
- Boero
- Corderie d'or
- Pochon
- Innasa
- Midinox
- Sogeric
- Soloplast

NOTRE MATERIEL

- Outillage adapté à la réparation des bateaux de tous types
- Matériel adapté pour l'application des peintures sous-marine
- Sangles pour le grutage des bateaux
- Appareil de nettoyage haute pression type Karcher
- 3 échelles avec garde corps pour accéder et intervenir sur les bateaux lorsqu'ils sont sur les bers (fabrication spécifiques)
- 3 échelles hautes
- Cales de bois (tous diamètres)
- Rallonge de fourche pour le chariot élévateur
- Etabli marbre avec étau
- Tuyau avec kit de rinçage moteur
- Chandelier
- Meuleuse
- Remorque double essieu etc...
- Logiciel pour diagnostic moteur

NOS OBJECTIFS

Toute l'équipe de DG SERVICES souhaite continuer d'assurer sa mission de service public et apporter auprès de ses clients, qui nous sont devenus proches, une qualité de services et de compétences à la hauteur de leurs attentes

L'équipe de DG Services travaille en étroite collaboration avec Mr Francis Carpentier, maître de Port de Carry le Rouet , et l'ensemble de ses collaborateurs.

Notre assureur :

CABINET BULLEN
Le bathyscaphe BT A
Avenue de la Côte Bleue
13960 Sausset les Pins
TEL : 04.42.44.55.06

ODYSSEE ASSURANCES (RESPONSABILITE CIVILE)

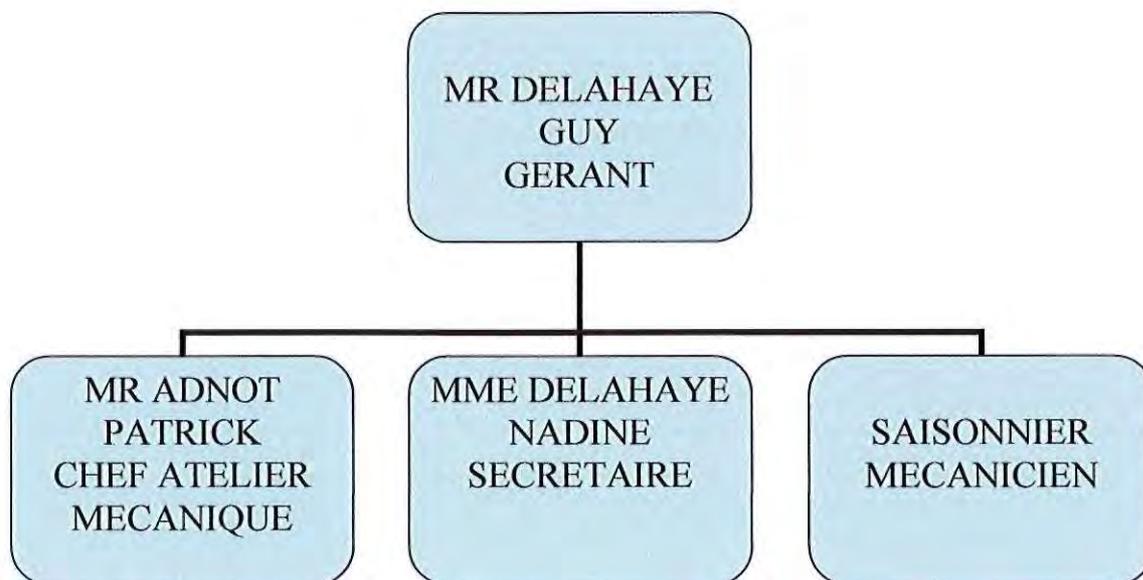
Notre comptable :

CABINET IMGC
6 Allée des Hauts Jas
13620 Carry le Rouet
TEL : 04.42.13.23.60
Contact : Mme Padovani

Notre banque :

CIC CARRY LE ROUET
1 RUE DU COLONEL ROZANOFF
13620 Carry le Rouet
TEL : 08.20.30.09.70

1.2.2. Ressources Humaines



- Présentation du personnel travaillant à la station de carénage et d'avitaillement du Port de Carry le Rouet

Nom	Prénom	Fonction	Temps de travail	Statut
Adnot	Patrick	Mécanicien	100 %	
Delahaye	Nadine	secrtaire	80 %	

Incident survenus en 2016, ayant entraîné des répercussions sur l'activité de la délégation :

- Aucun accident n'est survenu dans l'année 2016

2.1. Horaires du service

Basse saison : du 1^{er} Octobre au 30 Avril de 8h à 18h service non stop, du lundi au samedi

Haute saison : du 1^{er} Mai au 30 Septembre de 7h à 19h30 service non stop tous les jours.

LES RESPONSABLES

Mr Guy DELAHAYE : 58 ans – Marié

Formation : Marine Nationale de 1975 à 1983 : Mécanique et entretien
Des moteurs diesel
Passage au grade de sous Officier

Expérience professionnelle : Réparation navale de 1983 à 1985 dans
L'entreprise familiale
Gérant des ETS Delahaye à Carry le
Rouet de 1985 à 1988
Gérant de la Société Carro Plaisance de
De 1989 à 1999

Permis mer : A et B

Permis : A, B, C et E

Certificats : Conduites de grues de Port
Conduite de chariot élévateur

Mr Patrick ADNOT : 54 ans – Marié

Formation : B.E.P Mécanique

Expérience professionnelle : ETS Robert à Ensues la Redonne :
Mécanicien de 1991 à 1993
Garage Abel à Carry le Rouet : pompiste
Côte Bleue Nautisme : mécanicien au
Port de Carry le Rouet de 1995 à 1998
EURL DG Services de janvier 1999 à ce
Jour : mécanicien bateau HB/IN Bord

Permis mer : A

Permis : A

Certificats : Grutier et cariste bateau

Mme Nadine DELAHAYE : 53 ans – Mariée

Formation : assistante de direction

Expérience professionnelle : Entreprise EPPI à Martigues de 1993 à 1999 en qualité de secrétaire et DG Services de 2000 à ce jour

Permis : A

NOTRE CONNAISSANCE

Guy DELAHAYE a vécu à Carry le Rouet de 1965 à 1996. Ses parents y résident d'ailleurs toujours.

Le commerce qu'il a tenu, Rue Philippe Jourde, de 1985 à 1988 Lui a permis de connaître ses habitants et d'y avoir toujours des relations amicales.

Ses anciens clients de Carry le Rouet et du Rouet plage lui font toujours confiance pour l'entretien de leurs bateaux.

Patrick ADNOT de son côté, a travaillé au Garage Abel, puis à Côte bleue Nautisme sur le port de Carry le Rouet.

Sa gentillesse et ses compétences font l'unanimité.

Son retour sur le port de Carry le Rouet a été apprécié de tous les usagers.

Durant toutes ces années notre clientèle a été en constante augmentation et sommes en mesure de dire que cela est dû à notre sérieux, notre professionnalisme, notre disponibilité (horaires d'ouverture larges), notre gentillesse et notre dynamisme

Nadine DELAHAYE, native de la Côte Bleue depuis sa naissance, responsable de la comptabilité, du secrétariat et des achats de la Société DG Services

Mme Delahaye est en contact direct avec l'ensemble des usagers du Port de Carry le Rouet. Afin d'améliorer le service apporté aux plaisanciers, Mme Delahaye effectue régulièrement des enquêtes de qualité et de satisfaction sur les services proposés

2.2. Vente des carburants

2.2.1. Nature des carburants et usagers

Vente de carburant SP95 aux plaisanciers pour moteur in bord et hors bors

Vente de carburant Gasoil aux plaisanciers pour moteur in bord (les moteurs hors bord ne marchent qu'au SP)

Vente de Gasoil détaxé aux professionnels de la pêche, de la plongée, douanes, Gendarmerie maritime, SNSM. Lors de l'avitaillement des bateaux ayant droits au carburant DTX les propriétaires doivent nous présenter une attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que la plaisance privée (voir annexe).

Pour chaque livraison un bon d'avitaillement numéroté est rempli avec la date, le nom du propriétaire du bateau, le nom du bateau, le nombre de litres et le montant en euros et signé par DG SERVICES et le propriétaire et noté sur un cahier avec tous les éléments ci-dessus (voir annexe).

Tous les mois une déclaration est faite aux douanes avec le litrage vendus et le stock restant (voir annexe).

Un contrôle annuel est effectué par les douanes dans nos locaux afin de vérifier si le stock est juste (Voir annexe).

Pour servir du GO détaxé une autorisation est délivrée par le service des douanes (voir annexe).

Le service d'avitaillement fonctionne en mode automatique.

1 cuve enterrée avec 3 compartiments

- 17 m3 : carburant GO
- 16 M3 : carburant SP95
- 17 M3 : carburant DTX

2.2.2. Tarif des carburants

Le prix des carburants varie tous les jours selon les cours

La marge est de :

- GO : 0.133 % H.T
- SP 95 : 0.133 % H.T
- GO DTX : 0.133 % H.T

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE MARSEILLE

POLE ACTION ECONOMIQUE

48, AVENUE ROBERT SCHUMAN

CS 50038

13224 MARSEILLE CEDEX 2

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Marseille, le 12 avril 2016

Dossier suivi par : ARMAND DESMAISON

Téléphone : 09 70 27 84 34

Télécopie : 04 91 19 77 95

Mél : armand.desmaison@douane.finances.gouv.fr

Mél service : pae-marseille@douane.finances.gouv.fr

Réf : PAE/16000.500.....

SDG SERVICES DSA
(Monsieur DELAHAYE)
Capitainerie du port
13620 CARRY-LE-ROUET

Monsieur,

Par courriel du 14 mars 2016, vous avez saisi mon administration afin d'obtenir le renouvellement de la décision constitutive de dépôt spécial d'avitaillement (DSA) des bateaux pour l'installation que vous exploitez à la capitainerie du Port quai Vaissières à Carry le Rouet. Cette demande fait suite à la fin des travaux et à la reprise d'activité.

Après examen de votre dossier et sous réserve de la validité de votre soumission auprès de la recette régionale de Marseille, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande reçoit mon agrément.

Ce dépôt spécial est autorisé pour la livraison aux navires de gazole et de supercarburant au bénéfice du régime douanier et fiscal privilégié de l'avitaillement des bateaux institué par les articles 190 et 265 bis 1 c du code des douanes.

- Titulaire du dépôt : D,G, SERVICES

- Description des installations :

Citerne enterrée comprenant 3 compartiments, gasoil, sans plomb 95, gasoil détaxé et 3 pompes à carburants aux capacités suivantes :

- 1 cuve de gasoil : 16m³

- 1 cuve de SP95 : 17 m³

- 1 cuve de gasoil détaxé : 17m³

- Fournisseur : DYNEFF, PROVENCE FIOUL, ROMAIN ROLAND.

- Ouverture :

Basse saison : du 01/10 au 30/04 de 8h à 18h non stop du lundi au samedi.

Haute saison : du 01/05 au 30/09 de 7h à 19h30 non stop du lundi au dimanche.

J'attire particulièrement votre attention sur les obligations suivantes :

- Les DSA délivrant des essences, du gazole ou des gaz de pétrole liquéfiés stockés en vrac doivent être équipés d'appareils distributeurs permettant la livraison directe de ces produits dans le réservoir des navires et faisant apparaître l'indication du volume livré par opération et du volume total débité depuis leur mise en service ;
- les réservoirs utilisés pour le stockage en vrac des produits doivent disposer du barème constructeur pour chaque récipient-mesure, en application de l'arrêté précité ;
- le chef du bureau de douane doit être informé des jours et heures de fonctionnement de l'établissement, aucune livraison de produits ne pouvant avoir lieu en dehors de ces horaires (sauf livraison par carte magnétique via le distributeur automatique) ;
- les produits pétroliers entreposés au bénéfice du régime privilégié dans un dépôt ne peuvent en être extraits que pour être livrés directement à bord des bateaux où leur utilisation est autorisée, sauf dérogations accordées par la direction régionale (livraison à d'autres DSA, ou à certains utilisateurs par voie terrestre). La responsabilité du titulaire est engagée pour les quantités de produits entrées dans le dépôt qui ne peuvent être présentées au service des douanes ou dont la livraison à bord ne peut lui être justifiée ;
- toute sortie du produit doit faire l'objet d'un bon de livraison dénommé "bon d'avitaillement", numéroté et porteur des indications prévues au [71] du texte n° 05-047 du 12 juillet 2005 (bulletin officiel des douanes n° 6638 du 11/08/05). En cas de distribution par automate, les appareils de distribution en libre-service doivent, pour chaque livraison, délivrer un ticket de réception comportant les indications prévues au [72] du même texte, y compris la mention : "Attention, produits détaxés aux usages réglementés" ;
- le titulaire doit tenir une comptabilité-matières faisant apparaître quotidiennement les quantités reçues et cédées, et établir des déclarations périodiques d'activité, conformément à l'article 23 de l'arrêté précité. Par ailleurs, tous les documents relatifs aux quantités de produits reçus doivent être conservés pendant une durée de trois ans ;

- toute modification des caractéristiques du dépôt, telles qu'elles sont détaillées par la présente décision, doit être soumise à l'agrément préalable de l'administration des douanes,
- toute violation des dispositions réglementaires constitue une infraction passible des pénalités prévues par le code des douanes et expose le titulaire au retrait de l'autorisation accordée.

Le bureau des douanes de rattachement chargé de contrôler ce dépôt, et auquel les déclarations mensuelles d'activité doivent être adressées est :

Bureau des douanes de Port-de-Bouc Énergies
17 quai de la Liberté
13528 PORT DE BOUC

La présente décision est valable **jusqu'au 24 mars 2020**, sous réserve du respect des dispositions ci-dessus. Vous voudrez bien remettre au bureau de douane de rattachement l'original de l'autorisation précédente, désormais caduque.

Votre demande de renouvellement devra parvenir à mes services au moins deux mois avant son expiration.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le directeur régional,
La chef du PAE,



Sandra FRANCERIE-DELIAU

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Service Mer Eau et
Environnement

DECLARATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE A LA PECHE
POUR L'ANNE 2016

Je soussigné, Nom Prénom : BIZORD Jonas

Identifié au quartier de Marseille sous le numéro : 2014 5051

Propriétaire du navire : VIRGILE... immatriculé : 364481

Francisé à Marseille.... sous le numéro : Z 8903 (43271/06150)

Déclare exercer la profession de Marin Pêcheur

Je suis informé qu'au titre de mon activité professionnelle, je peux bénéficier de certains avantages fiscaux et douaniers sous réserve de réunir les conditions visées par les articles 190 et 265 bis 1 c du code des douanes et l'article 4 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2004 modifié par l'arrêté du 2 avril 2009 (douanes) et l'article 262 II du code général des impôts ;

Je m'engage, au cas où les fournitures détaxées ne recevraient pas l'affectation prévue par la loi à rembourser ou à payer les droits et pénalités en découlant.

A..Marseille..., le...4 janvier 2016

Signature du déclarant

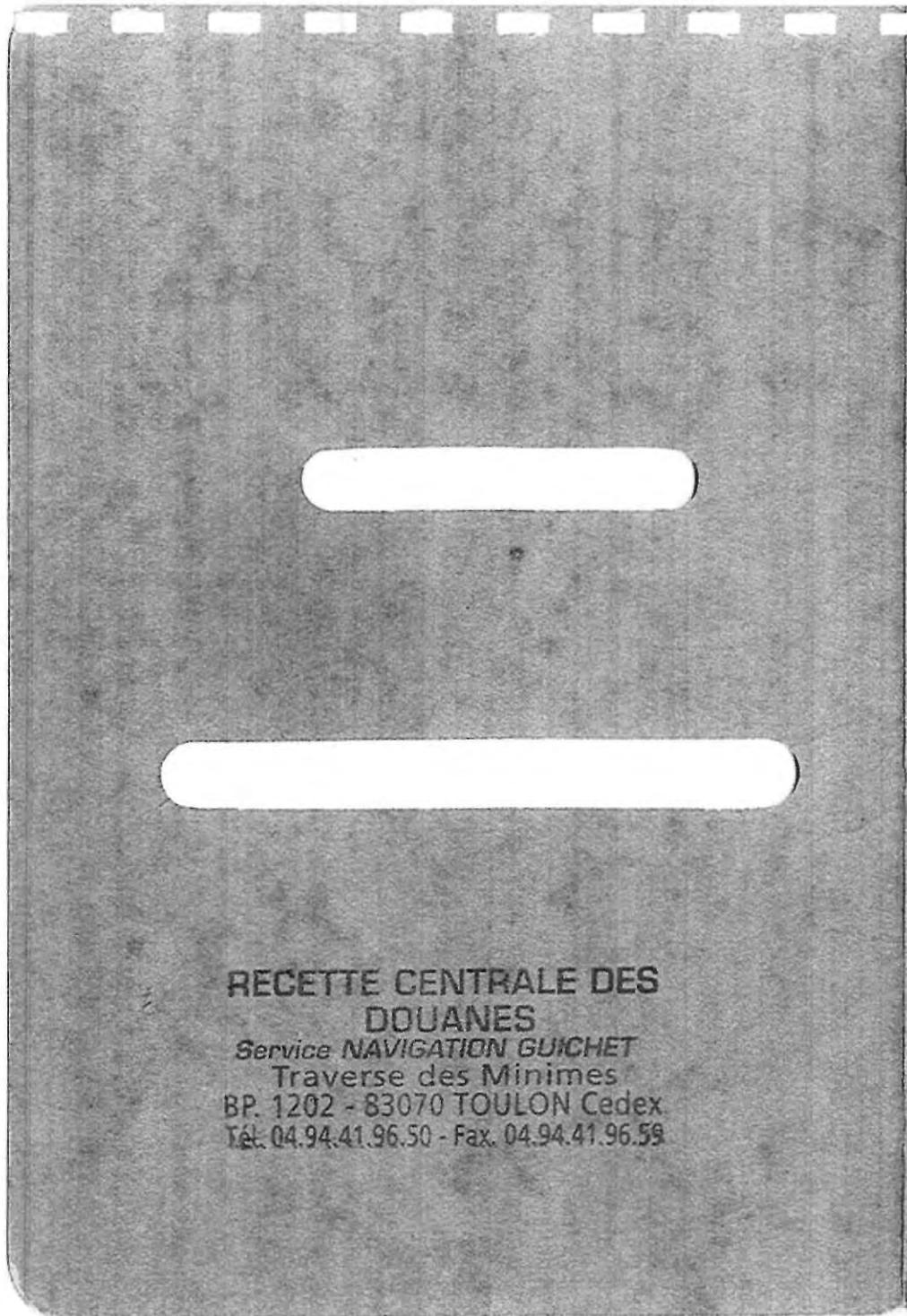
ATTESTATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE A LA PECHE

Je soussignée la chef du Pôle Gens de Mer et Navires de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, atteste la conformité de la déclaration effectuée ci-dessus par M.BIZORD Jonas

 La Chef du Pôle



Reçu au Contrôle de légalité le 02 mai 2018



Renouvellement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° 3237/038/2

BB362/06720

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

déclare que le GALINOTTE

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Toulon Paris, le 03 juin 2005

Par délégation du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

Le Directeur général des Douanes,

P/ le contrôleur LANGLOIS Wanda



FOURNISSEUR

DÉPÔT (cachet)

NOM DU DÉPÔT SPÉCIAL
Adresse du dépôt spécial

BON D'AVITAILLEMENT

N° 3509

PRODUITS PÉTROLIERS LIVRÉS	NATURE	QUANTITÉ	NOMBRE ET NATURE des récipients (le cas échéant)
	GAZOLE		

Nom du cessionnaire :

Nom du bateau avitaillé :

Le,
(signature du fournisseur ou de son représentant)

REÇU DU CONCESSIONNAIRE

PRIS LIVRAISON

le,

(signature)

ATTENTION - Produits détaxés aux usages réglementés (arrêté du ministre de l'économie et des finances du 2 janvier 1974). Emploi interdit :

- EN TOUT LIEU DANS LES BATEAUX DE PLAISANCE OU DE SPORT ;
- EN DEHORS DES EAUX MARITIMES OU FLUVIALES AUTORISÉES, DANS TOUS LES BATEAUX.

Le présent document doit être conservé pendant une période de trois ans à la disposition de l'administration des douanes et droits indirectes.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 mai 2018

DG SERVICES
CAPITAINEUR DU PORT
13620 CARRY LE ROUET
TEL 04.42.44.76.26/06.15.18.57.31
E-mail : dgservices.ship@yahoo.fr

DECLARATION MENSUELLE D'ACTIVITE
DU 01/06/16 AU 30/06/16

Produits détaxés aux usages réglementés
Arrêté du 02 janvier 1974

	<u>GAZOIL 17 m3</u>
<u>1- Stock comptable au précédent arrêté</u>	554 L
<u>2-Quantité reçu depuis le précédent arrêté</u>	7000
<u>3-Quantité sortie depuis le précédent arrêté</u>	3581.77
<u>4- Quantité passible de la TVA</u>	SARL Plongée Passion « Le pearl » 1266.11 L MACIF 36.98 L SARL Croisières Côtes Bleues « l'albatros » 985.03 l Patrick Petit « Le Cobra » 875.77 l
<u>Stock comptable au précédent arrêté</u> <u>(1+2-3-4)</u>	3972.23
<u>STOCK JAUGE POUR INFORMATION</u>	Jauge manuelle 3792 l Jauge volumétrique 3700.57 l Jauge centimétrique 3750 l
<u>Différence</u>	

Certifié exact le, 2/07/2016

Le titulaire du dépôt

DSA CARRY Square Fernandel 13620 CARRY LE ROUET du 01/05/16 au 30/06/16				déclaration mensuelle d'activité	
GAZOIL 50 m3					
	BON	quantité litres	BON	quantité litres	
1	3280	150,59			stock fin de mois : 384,80
2	3281	36,98			quantités reçues ce mois : 7000,00
3	3282	100,63			quantités sorties ce mois: 3581,77
4	3283	70,52			stock comptable fin de mois : 3803,03
5	3284	70,74			stock jaugé fin de mois :
6	3285	100,49			Excédent , manquant :
7	3286	142,62			
8	3287	100,72			
9	3288	60,34			
10	3289	60,20			
11	3290	985,03			
12	3291	100,31			date de dépôt : #####
13	3292	28,57			
14	3293	135,27			
15	3294	60,38			anomalies sur les bons:
16	3295	847,20			
17	3296	139,99			entrées des 3 derniers mois
18	3297	70,03			Mois - 3
19	3298	60,70			Mois
20	3299	100,45			Mois -1
21	3300	100,01			total
22	3301	60,00			
23					freintes
24					
25					LO n°
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50		3581,77		3581,77	

DRES +
 FURNES
 3/6/16
 26/6/16
 26/6/16
 25/6/16
 25/6/16
 23/6/16
 23/6/16
 23/6/16
 21/6/16
 21/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 16/6/16
 15/6/16
 13/6/16
 11/6/16
 11/6/16
 6/6/16
 2/6/16
 4/6/16
 2000 L
 2000 L
 3/6/16
 2/6/16

3/6/16
 26/6/16
 26/6/16
 25/6/16
 25/6/16
 23/6/16
 23/6/16
 23/6/16
 21/6/16
 21/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 18/6/16
 16/6/16
 15/6/16
 13/6/16
 11/6/16
 11/6/16
 6/6/16
 2/6/16
 4/6/16
 2000 L
 2000 L
 3/6/16
 2/6/16

BATEAUX

20/10/9

60,00
 100,01
 109,15
 60,10
 7,03
 139,95
 812,8
 60,38
 -
 -
 135,27
 88,57
 100,31
 98,03
 60,20
 60,31
 100,27
 162,62
 100,49
 7,24
 20,52
 100,63
 150,59
 36,97
 150,59
 36,97

2,00
 50,01
 50,18
 30,35
 35,02
 10,00
 1,23
 30,15
 -
 -
 61,61
 110,00
 5,16
 192,52
 3,10
 3,12
 5,36
 21,31
 50,25
 30,33
 30,26
 50,32
 60,22
 181,5

paye

paye

paye

Quantité

€

115

ENTREE CARBURANT DE Juin 2016 A DECEMBRE 2016

Date	GO	Prix achat H.T	SP95	Prix achat H.T	DTX	Prix achat H.T	Total
02/06/2016	8000	968.00	4000	1151.00	2000	407.00	14000
22/06/2016	8000	910.00	7000	1070.00	5000	368.00	20000
08/07/2016	5000	900.00	5000	1033.00	3000	350.00	13000
15/07/2016	6000	888.00	8000	1022.00			14000
19/07/2016	3000	883.00	5000	1031.00	2000	340.00	10000
29/07/2016	2000	855.00	7000	1002.00	2000	316.00	11000
04/08/2016	8000	845.00	5000	1002.00	2000	310.00	15000
12/08/2016	6000	865.00	10002	1016.00	4007	320.00	20009
17/08/2016	3000	905.00	5000	1053.00			8000
18/08/2016	8000	894.00	10007	1045.00			18007
26/08/2016	3030	896.00	5000	1040.00			8030
29/08/2016	4000	895.00	4000	1049.00			8000
06/09/2016	1701	881.00	6000	1030.00	1996.00	340.00	9697
09/09/2016	3000	890.00	3000	1044.00			6000
19/09/2016			3000	1041.00	2000	344.00	5000
29/09/2016	4000	882.00	3000	1038.00	3000	342.00	10000
18/10/2016			3000	1090.00			3000
28/10/2016	3001	940.00					3001
31/10/2016	2000	938.00	4000	1080.00			6000
09/11/2016					2000	380.00	2000
29/11/2016	2001	923.00	2000	1070.00			4001
13/12/2016	2000	978.00	2000	1120.00	2000	430.00	6000
30/12/2016	2000	990.00	3000	1150.00	2000	443.00	7000

2.2.3. Quantités des carburants vendus (volume)

La quantité vendue du 01/06/2016 au 31/12/2016 est de **210 745 LITRES**
tous produits confondus

GO : 80 733 Litres – Stock au 31/12/2016 3969 L soit 76 764 litres

SP95 : 99 009 Litres – Stock au 31/12/2016 3828L soit 95 181 litres

DTX : 31 003 Litres – Stock au 31/12/2016 2728 L soit 28 275 litres

2.3. Vente de produits dérivés (huile, additif)

2.3.1. Nature des produits

Peinture antifouling

Pinceaux, rouleaux de masquage, bac à peinture

Huile, batteries

Anodes (cela permet de préserver les embases et hélices)



2.3.2 Prix des produit

2.3.3. Quantités vendues

Les prix varient selon les modèles

désignation	Quantité vendue	Prix H.T
Anodes	131	
Bougies	72	
Filtres huile et essence	63	
Bol décanteur	2	
Turbine	16	
Huile	36	
Thermostat	16	
Cables	4	
Courroie	9	
Pompe	7	
Poire	2	
Embout essence	2	
Coupe batterie	5	

2.4. Vente de prestations de grutage et de carénage

2.4.1. Nature des prestations de grutage et carénage

Les prestations de grutage proposés sont :

- Sortie et remise à l'eau cela consiste à sortir un bateau avec la grue et le poser sur un ber pour pouvoir effectuer le carénage et éventuellement la révisions ou la réparation du moteur
- Manutention simple cela consiste à sortir un bateau avec la grue et le poser sur une remorque ou au contraire qu'il arrive sur une remorque et le mettre à l'eau, il y a qu'une manipulation avec la grue.

Les prestations de carénage proposées sont :

- Prestation de grutage
- Prestation de calage
- Prestation de peinture sur bois ou sur polyester

2.4.2. Grille tarifaire

DG SERVICES CAPITAINERIE DU PORT 13620 CARRY LE ROUET

TARIF GRUTAGE ET JOURS A TERRE T.T.C
POUR LA PERIODE DU 01/07/2016 AU 31/12/ 2017

CATEGORIE	LONGUEUR	LARGEUR	JOURS A TERRE APRES 48HEURES	MANUTENTION SIMPLE	MANUTENTION SORTIE ET REMISE A L'EAU
A	0.55 A 4.99	2.15	7.00 €	30.00 €	50.00 €
B	5.00 A 6.49	2.45	8.00 €	40.00 €	65.00 €
C	6.50 A 7.99	2.80	10.00 €	50.00 €	70.00 €
D	8.00 A 9.49	3.25	12.00 €	60.00 €	90.00 €
E	9.50 A 10.99	3.70	14.00 €	65.00 €	95.00 €
F	11.00 A 12.99	4.30	14.50€	65.00 €	105.00 €

DG SERVICES
CAPITAINEURIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET

CATEGORIE BATEAUX

LONGUEUR	LARGEUR	APRES 48H TARIF JOUR A TERRE
0.55 A 4.99	2.15	7.00 €
5.00 A 6.49	2.45	8.00 €
6.50 A 7.99	2.80	10.00 €
8.00 A 9.49	3.25	12.00 €
9.50 A 10.99	3.70	14.00 €
11.00 A 12.99	4.30	14.50 €

DG SERVICES
CAPITAINEURIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET
TEL 04.42.44.76.26
E-mail : delahguy@yahoo.fr

INVENTAIRE BER DU PORT DE CARRY LE ROUET
2017

BER FIXE VOILIER 10T	N° 1 mis à disposition au Port de Sausset les Pins
BER HYDRAULIQUE 10 T	N° 2
BER 6T	N° 3
BER COQUE 4 T	N° 4 ET 5
BER VOILIER 4 T	N° 6 ET 7
BER 2.5 T	N° 8, 9 ET 10
BER 3 T	N° 13 ET 14
BER FIXE	N° 11, 11B, 12 ET 12B

DG SERVICES
CAPITAINEURIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET
TEL 04.42.44.76.26
E-mail : delahguy@yahoo.fr

Sur l'aire de carénage en l'état actuel il peut être présent : 12 bateaux
car le ber fixe n° 1- 11B-12-12B sont fixes et je ne peux les utiliser
qu'à 1 seul endroit derrière la grue donc je peux en utiliser qu'un seul
à la fois

DG SERVICES
CAPITAINERIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET

TARIF CARENAGE

Grutage : sortie et remise à l'eau sous 48 heures

Passage karcher : sur coque entretenue régulièrement
(supplément si coque très sale)

Fourniture et pose antifouling

TARIF EN EUROS

<u>Catégorie</u>	<u>Matrice dure</u> <u>Bleu/rouge/noir</u>	<u>Auto-</u> <u>erodable</u>	<u>Matrice dure</u> <u>Verte/bleu/bleu</u> <u>marine</u>
A	230.00 €	270.00 €	270.00 €
B	280.00 €	330.00 €	330.00 €
C	330.00 €	385.00 €	385.00 €
D	395.00 €	465.00 €	465.00 €
E	465.00 €	530.00 €	530.00 €
F	495.00 €	580.00 €	580.00 €

MAJORATION COQUE NEUVE

Décirage, fourniture et pose primaire avant antifouling

Catégorie A : + 139.00 €

Catégorie B/C : + 170.00 €

Catégorie D : + 190.00 €

Catégorie E/F : + 210.00 €

CARENAGE EFFECTUE DU 01/0/2016 AU 31/12/2016

<u>Catégorie</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>
	<u>20</u>	<u>45</u>	<u>16</u>	<u>4</u>	<u>0</u>

TOTAL : 85 CARENAGES

2.4.3 Nombre de prestations réalisés au cours de l'exercice

CATEGORIE	NOMBRE DE GRUTAGE PAR CATEGORIE(avec carénage)	KARCHER
A	31	25
B	72	68
C	28	19
D	13	6
E		

2.5. Vente de prestations accessoires

2.5.1. Nature des prestations accessoires

- Fourniture et pose de batterie
- Fourniture de petits accastillages
- Fourniture et pose de pièces dépannage
- Remorquage des bateaux en panne et mer nous ne faisons pas cette prestation
- Dépannage en mer et à quai (pas en mer)
- Mécanique moteur Hord Bord et In Bord
- Location de bateaux
- Le gardiennage

2.5.2. Grille tarifaire

2.5.3. Nombre de prestations accessoires réalisés au cours de l'exercice

NOMBRE DE PRESTATIONS ACCESSOIRES						
	Fourniture et pose de batteries	Fourniture de petits accastillages	Fourniture et pose de pièces dépannage	Remorquage des bateaux en panne en mer	Dépannage en mer et à quai	Mécanique moteur HB et in Bord
Nombre de prestations accessoires	35	36	144	0	5	75

3.1. Liasse fiscale

SARL IMG C – Société d'expertise comptable
6, Allée des Hauts du Jas 13620 Carry le Rouet
Tél. 04.42.13.23.60 Fax 04.42.13.23.69
E-mail : imgc@wanadoo.fr

Liasse fiscale 2016

3.2. Compte de résultat et bilan comptable détaillés

3.3. Redevance pour occupation du domaine public

Dans le contrat d'affermage, les articles traitant de la redevance pour occupation du domaine public versée à la collectivité sont les articles 22 « redevance pour occupation du domaine public versée à la collectivité » et 23 « révision de la partie fixe-indexation ».

Le délégataire doit verser chaque année au délégant une redevance pour occupation du domaine public. Elle correspond à la contrepartie de l'utilisation des installations mises à la disposition du fermier pour l'exploitation du service et elle est fixée en tenant compte des avantages de toute nature procuré au délégataire.

3.3.1. Les composantes de redevance d'occupation du domaine public

La redevance annuelle à verser à la collectivité est composée :

- d'une part fixe d'un montant de 19 037 € Hors Taxes, révisable chaque année (ce montant tient compte des surfaces de terre-pleins bâtis et non bâtis et des surfaces de plan d'eau).
- d'une part variable correspondant à : un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxe de la délégation représentant :
- 0.1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 500 000 à 600 000 €
- 0.2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 6010 à 65 000 €
- 0.3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est supérieur à 650 001 €.

Montants en € H.T

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre affaires DSP	106 294	535348	385978				
Part fixe redevance							
Part variable redevance							
MONTANT TOTAL REDEVANCE							

3.3.2. Modalités de révision de la part fixe

L'article 23 du contrat, intitulé « révision de la part fixe – indexation » précise les modalités de révision de la part fixe de la redevance d'occupation versée à la collectivité.

La révision du montant de la part fixe de la redevance aura lieu chaque semestre et pour la première fois au second semestre d'exécution à partir de la date de notification, en fonction de la moyenne des indices suivants :

- indice des prix des carburants et lubrifiants, le moniteur 0722 E
- indice du coût horaire révisé – tous salariés, ICHT-TSD

Le coefficient de révision Cs applicable pour le calcul du semestre S est donné par la formule suivante :

$$Cs = Ro (0.15 + 0.85 (0.60 \times Es/Eo + 0.40 \times CHs/Cho))$$

Ro : redevance de la 1ère année

Eo : indice des prix des carburants connu à la date de signature du présent contrat

Es = moyenne des valeurs de l'indice des prix des carburants connus sur les 6 mois de commencement du semestre S d'exécution.

3.4. Les immobilisations

3.4.1. Inventaire des immobilisations

Document joint

3.4.2. Inventaire des biens de retour et de reprise

La Société acquiert différents biens au cours du contrat de délégation. Ces biens sont enregistrés dans l'inventaire des immobilisations, cependant des distinctions sont à faire suivant le bien. Un tableau distinct de l'inventaire des immobilisations doit être réalisé.

DG SERVICES

34 CHEMIN DU BORD DE CRAU

13800 ISTRES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent			
	31/12/2016 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	8 386		8 386	12,62		
37000000 STOCK	8 386		8 386	12,62		
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	10 832		10 832	16,31		
41100000 CLIENTS	10 832		10 832	16,31		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 208		1 208	1,82		
44400100 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 208		1 208	1,82		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	46 005		46 005	69,25		
51210000 BANQUE	46 005		46 005	69,25		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	66 431		66 431	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
--------------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	66 431		66 431	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2016 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	27 585	41,52		
11000000 REPORT A NOUVEAU	27 585	41,52		
Résultat de l'exercice	5 579	8,40		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	33 164	49,92	
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 138	37,84		
40100000 FOURNISSEURS	25 138	37,84		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 726	2,60		
42820000 DETTES PROV. S/CONGES A PAYER	1 726	2,60		
. Organismes sociaux	6 149	9,26		
43100000 SECURITE SOCIALE	4 289	6,46		
43720000 MEDERIC	1 092	1,64		
43820000 CHARGES SOC. S/CONGES A PAYER	768	1,16		
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	254	0,38		
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	254	0,38		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2016 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)	
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	33 267	50,08		
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	66 431	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	374 921		374 921	97,14			374 921		N/S
70710410 VENTES CARBURANTS	231 041		231 041	59,86			231 041		N/S
70710500 REPARAT, VTES PIECES EXO	361		361	0,09			361		N/S
70710520 REPARAT.VTES PIECES	128 159		128 159	33,20			128 159		N/S
70720100 VENTES PIECES EXO.	464		464	0,12			464		N/S
70720200 VENTES CARBURANTS EXO	14 896		14 896	3,86			14 896		N/S
Production vendue biens									
Production vendue services	11 057		11 057	2,86			11 057		N/S
70610510 GRUTAGE	11 057		11 057	2,86			11 057		N/S
Chiffres d'Affaires Nets	385 978		385 978	100,00			385 978		N/S
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			385 978	100,00			385 978		N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			260 318	67,44			260 318		N/S
60700000 ACHATS MARCHANDISES			48 879	12,66			48 879		N/S
60710000 ACHATS CARBURANTS			198 318	51,38			198 318		N/S
60720000 ACHATS CARBURANTS EXO			13 121	3,40			13 121		N/S
Variation de stock (marchandises)			-8 386	-2,16			-8 386		N/S
60370000 VARIATION DE STOCK			-8 386	-2,16			-8 386		N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			32 849	8,51			32 849		N/S
60630000 FOURN. ENT. & PETIT EQUIP.			847	0,22			847		N/S
60640000 FOURNITURES DE BUREAU			943	0,24			943		N/S
60660000 GASOIL			2 346	0,61			2 346		N/S
61220000 CREDIT BAIL VEHICULE			6 421	1,66			6 421		N/S
61322000 LOYER CUM			10 264	2,66			10 264		N/S
61600000 ASSURANCES			4 004	1,04			4 004		N/S
62261000 HONORAIRES DIVERS			1 821	0,47			1 821		N/S
62610000 FRAIS POSTAUX			414	0,11			414		N/S
62620000 TELEPHONE			1 022	0,26			1 022		N/S
62622000 TELEPHONE PORTABLE			578	0,15			578		N/S
62630000 NET MEDIA			240	0,06			240		N/S
62700000 SERVICES BANCAIRES			2 201	0,57			2 201		N/S
62780000 COMMISSIONS CB			1 748	0,45			1 748		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			3 295	0,85			3 295		N/S
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE			211	0,05			211		N/S
63330000 FORMATION CONTINUE			171	0,04			171		N/S
63511100 CFE			378	0,10			378		N/S
63511200 CVAE			254	0,07			254		N/S
63781000 CSG DEDUCTIBLE			2 281	0,59			2 281		N/S
Salaires et traitements			57 940	15,01			57 940		N/S
64110000 SALAIRES BRUTS			31 060	8,05			31 060		N/S
64120000 CONGES PAYES			1 726	0,45			1 726		N/S
64150000 REMUNERATION GERANT			25 154	6,52			25 154		N/S
Charges sociales			33 727	8,74			33 727		N/S
64510000 URSSAF + POLE EMPLOI			11 107	2,88			11 107		N/S
64520000 CHARGE S/PROV CP			768	0,20			768		N/S
64532000 MEDERIC			2 460	0,64			2 460		N/S

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
64640000 RSI PROVENCE	12 553	3,25			12 553	N/S
64693000 SWISSLIFE RETRAITE MADELIN	6 239	1,62			6 239	N/S
64694000 SWISSLIFE PREVOYANCE MADELIN	1 451	0,38			1 451	N/S
64695000 SWISSLIFE SANTE MADELIN	799	0,21			799	N/S
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	214	0,06			214	N/S
64900000 CICE	-1 864	-0,47			-1 864	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	379 743	98,38			379 743	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 235	1,62			6 235	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	6 235	1,62			6 235	N/S
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	656	0,17			656	N/S
69510000 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	656	0,17			656	N/S

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	385 978	100,00			385 978	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	380 399	98,55			380 399	N/S
RÉSULTAT NET	5 579	1,45			5 579	N/S
	<i>Bénéfice</i>					
Dont Crédit-bail mobilier	6 421	1,66			6 421	N/S
61220000 CREDIT BAIL VEHICULE	6 421	1,66			6 421	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

Définition des biens de retour :

Les biens de retour sont des biens dont la collectivité était propriétaire au moment où elle a délégué le service ou qui ont été acquis par le délégataire. Ces biens de retour sont des biens nécessaires à l'exploitation.

Les biens de retour doivent être considérés comme appartenant à la collectivité délégante alors que le délégataire possède « un droit exclusif de jouissance » sur ces biens

Définition des biens de reprise

Les biens de reprise, sont le plus souvent des biens mobiliers, affectés à la délégation qui peuvent devenir propriété de la collectivité délégante si celle-ci le souhaite.

C'est à la collectivité de choisir d'exercer le droit de retour de certains biens, à la fin du contrat de délégation. A la différence des biens de retour, ces biens sont donc la propriété du délégataire durant l'affermage et le transfert de propriété n'est opéré éventuellement qu'à la fin du contrat.

Contrairement aux biens de retour et si le droit de reprise peut s'exercer de manière gratuite dans certains cas, le principe est que la collectivité délégante paye un prix au délégataire, qui correspond à la part non amortie des biens. Alors que les biens de retour sont indispensables au service public exploité, les biens de reprise demeurent utiles au service public.

Définition des biens propres

Les biens propres appartiennent au délégataire en toute propriété et ne sont grevés d'aucune clause de retour.

Il s'agit souvent le plus souvent d'installations accessoires.

L'inventaire des biens de retour, de reprise et propres (actualisé chaque année).

Date de la facture	Intitulé de L'immobilisation	Intitulé du compte	fournisseur	Montant € H.T	Type de biens

DG SERVICES
CAPITAINERIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET

BIEN DE RETOUR ET BIEN PROPRE

<u>BIEN DE RETOUR</u>	<u>BIEN PROPRE</u>
1 POMPE SP 95 avec cuve enterrée 16 m3	1 terminal de paiement carte bancaire
1 POMPE GO avec cuve enterrée 17 m3	2 ordinateurs portables
1 POMPE GO DTX avec cuve enterrée 17 m3	
1 logiciel de gestion de station d'avitaillement	1 téléphone
1 automate de paiement 24/24	
1 système de sécurité de détection des fuites sur les 2 cuves	1 nettoyeur haute pression type KARCHER 200 bars
1 grue électrique VERLINDE CMU 8.7 Tonnes	4 paires de sangles pour la grue
1 chariot élévateur de marque STILL SAXTY R70-60	1 camion IVECO
19 BERS	1 CLIO
1 bureau avec comptoir + 2 chaises + 1 armoire basse + 1 armoire haute	
1 unité de traitement des eaux de carénage	
1 pompe eaux grises	
1 pompe eaux noires	
7 extincteurs	

3.5. États des stocks

3.5.1. États des stocks de carburants

Document joint

3.5.2. États des stocks des autres produits

Document joint

3.6. **Compte d'exploitation prévisionnel de la délégation**

Un compte de résultat prévisionnel réalisé sur toute la durée du contrat est présenté dans l'annexe n°5 du contrat.

Cependant, si au cours de l'exercice, le délégataire constate que l'activité de l'aire de carénage et station d'avitaillement diverge de ce compte de résultat prévisionnel, il est important qu'un nouveau compte de résultat prévisionnel soit réalisé et transmis dans ce rapport.

Une divergence peut-être due à de multiples raisons, comme par exemple, des charges supplémentaires ou des dotations aux amortissements plus importantes que prévu (dus à des immobilisations qui ont été acquises alors que leur acquisition n'était pas prévue par le contrat).

Le compte de résultat d'exploitation prévisionnel de la délégation de l'exercice 2014 est joint en annexe n°16

Un récapitulatif des travaux d'entretien et de maintenance ainsi que les informations relatives à la sécurité et au contrôle des équipements permettent d'apprécier les conditions d'exécution du service public et d'avoir un état des travaux effectués sur les installations de l'aire de carénage et la station d'avitaillement.

Liste des incidents techniques survenus en 2016

Les travaux ont pris du retard et nous avons pu reprendre notre activité sur l'aire de carénage qu'à partir du 1^{er} Juin 2016.

4.1. Travaux de renouvellement, d'entretien et de maintenance

Il est écrit dans l'article 9 du contrat intitulé « entretien des équipements » « le fermier assure le contrôle, la garde et l'entretien de l'ensemble des équipements dédiés au service délégué. L'entretien des ouvrages comprend l'entretien préventif, l'entretien curatif et les petites réparations de maçonnerie ».

EURL DG SERVICES

BUDGET PREVISIONNEL



SARL IMGC -- Société d'Expertise-Comptable
6, Allée des Hauts du Jas 13620 CARRY-LE-ROUET
Tél : 04.42.13.23.60 - Fax : 04.42.13.23.69
e-mail : imgc@wanadoo.fr

EURL DG SERVICES

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

EXERCICE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'Affaires H.T.	709 521	532 140	479 200	710 000	720 000	730 000
Hypothèse Progression						
Marge Brute	187 155	139 953	126 030	186 730	189 360	191 990
En pourcentage du CA	26,38%	26,30%	26,30%	26,30%	26,30%	26,30%
Charges Externes	53 408	42 340	41 493	42 323	43 170	44 033
Loyer CUM	19 764	14 823	11 529	19 764	19 764	19 764
Loyer RFF	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Loyer Gardiennage	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600
Valeur Ajoutée	98 383	76 790	67 007	118 643	120 426	122 193
Subvention	2 574					
Impôts et Taxes	6 125	6 248	6 372	6 500	6 630	6 762
Rémunération salariés	49 765	50 760	51 776	52 811	53 867	54 945
Charges Sociales salariés	18 931	19 310	19 696	20 090	20 492	20 901
Rémunération Gérance	24 021	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Charges Sociales Gérance+Madelin	15 231	15 231	15 231	15 231	15 231	15 231
CICE	- 1 957					
E.B.E	- 11 159	- 38 759	- 50 067	11	207	354
Transfert de Charges	520					
Dotations aux Amortissements	8 351	9 036	8 676	8 676	8 197	5 348
Résultat d'exploitation	- 18 990	- 47 795	- 58 743	- 8 665	- 7 990	- 4 994
Résultat Exceptionnel	161					
Résultat Courant	- 18 829	- 47 795	- 58 743	- 8 665	- 7 990	- 4 994
impôt sur les sociétés	-					
Résultat Fiscal	18 829	47 795	58 743	8 665	7 990	4 994

PREVISIONNEL DE TRESORERIE

Résultat Net Comptable	- 18 829	- 47 795	- 58 743	- 8 665	- 7 990	- 4 994
+ Dotations aux Amortissements	8 351	9 036	8 676	8 676	8 197	5 348
Resultat Trésorerie	10 478	38 759	50 067	11	207	354

Hypothèse progression Charges 2,00%

DG SERVICES
budget prévisionnel

Reçu au Contrôle de légalité le 02 mai 2018

RECAPITULATIF INVENTAIRE 2016

PIECES MAGASIN : 23 588.09 €

STOCK CARBURANT :

CARBURANT GO DTX 2728 LITRES A 0.443 € LE LITRE

CARBURANT GO 3969 LITRES A 0.99 € LE LITRE

CARBURANT SP95 3828 LITRES A 1.150 € LE LITRE

CLIENTS DUS : 5877.81 €

PIECES/MAIN D'OEUVRE : 3004.60 €

GARDIENNAGE : 708.33 €

GRUE : 308.35 €

ACCASTILLAGE : 532.99 €

CARBURANT : 1323.54 €

SECURITE POUR BATEAU DE LOCATION 200.00 €

GILET ADULTES POUR LOCATION : 162.96 €

GILET ENFANTS POUR LOCATION : 120.00 €

BATEAU + MOTEUR

BATEAU SELVA 6.6 C AVEC 1 MOTEUR 150 CV ACHETE A SMN FACT N° 1303050
7000.00 € 5833.33 H.T + YAMAHA 150 CV ACHETE A EURO NAUTIC FACT N°
20130107 1666.66 € H.T + SELLERIE ACHETE A SELVA SUR FACT N°1964 242.00 H.T
+ SELVA FACT N°1264 1100.00 € H.T

BATEAU SEMI RIGIDE D650 11 906.82 € + 1 MOTEUR SELVA 115 CV XSR 8773.94 €
ACHETE A SELVA SUR FACTURE N°222

BATEAU SESSA KEY LARGO ACHETE A MR LEFEVRE 1666.66 € + 1 MOTEUR HB
150 CV YAMAHA REPRIS A MR PAOLI SUR FACTURE N° 26HB15 6250.00 € +
SELLERIE 541.66 €

BATEAU SEMI RIGIDE + MOTEUR REPRISE AVCR SUR FACTURE N°06HB14
1833.33 € H.T

REMORQUE BAGAGERIE MECANOREM 529.90 €

REMORQUE ACHETE A MR MATHURIN 501.67 €

REMORQUE BATEAU ACHETE A MR BOYER 1003.34 €

REMORQUE BATEAU ACHETE A MECANOREM SUR FACTURE 1700407 2349.00 €

Les travaux entrant dans la catégorie des travaux d'entretien et de réparation sont définis à l'article 17 du contrat, intitulé « travaux d'entretien et réparations ».

L'annexe 6 du contrat indique le programme prévisionnel d'entretien, de renouvellement et de mise aux normes auquel le délégataire doit se référer.

4.1.1. Liste des travaux de renouvellement

Aucun

4.1.2. Liste des travaux d'entretien

Aucun travaux n'a été fait en 2016 reprise de l'activité le 01/06/2016

Structure ayant réalisé les travaux	Date de la facture	Intitulé des travaux	Nature des travaux	Intitulé des comptes	Montant € hors taxes

4.1.3. Liste des travaux de maintenance

Entretien de la grue : graissage mensuel

Entretien des bers : graissage mensuel + vérification des pneumatiques et clavettes hebdomadaires

Entretien des chariots : graissage mensuel + vérification des pneumatiques et clavettes hebdomadaires

Entretien des rigoles : nettoyage mensuel

Entretien de l'aire de carénage : nettoyage journalier

Chariot élévateur : graissage des chaînes tous les trimestres, graissage des différents points, vidange, filtre à GO, filtre à huile, entretien tous les ans des pneumatiques, vérification pression tous les mois.

4.1.4. Liste des éventuelles insuffisances des ouvrages

La pompe à GO livrée en juin 2016 et tombée en panne en le 3 juillet 2017

Une odeur pestilentielle dans le bureau dès qu'il y a du vent

Le chauffe-eau ne marche pas

4.2. Sécurité et contrôle des équipements

4.2.1. Gardiennage et protection des ouvrages

4.2.2. Contrôle des équipements, installations électriques et extincteurs

Le contrat prévoit la réalisation de différent contrôle par des prestataires extérieurs.

- contrôle des équipements (grue, chariot élévateur, bers, nettoyeur à pression, volucompteurs)
- contrôle des cuves
- contrôle des installations électriques
- contrôle des extincteurs
- barème de jaugeage des cuves

Les équipements de dépollution

1 boudin marin anti-pollution de 80 mètres

1 pulvérisateur grande capacité de produit dispersant

Barème de jaugeage des cuves pour les carburants détaxés document délivrés par le service des douanes.

4.2.3 Prévention des incendies et périmètre de sécurité

L'article 11 énonce les consignes relatives à la prévention des incendies et au périmètre de sécurité à mettre en œuvre.

- Panneau conventionnel indiquant les parties de l'installation dans lesquelles des matières stockées, utilisées ou produites peuvent être à l'origine du sinistre
- Panneau d'affichage des consignes de sécurité et la signalétique correspondante
- Présence de matériel de lutte et de prévention des incendies au niveau des pompes, des cuves de stockage et de l'ensemble de l'aire d'avitaillement.

4.3. Gestion des déchets

Le fermier assure la gestion des déchets provenant des services d'avitaillement, de grutage et de carénage dans les conditions techniques conformes à la réglementation et à ses évolutions. Le délégataire devra évacuer à sa charge les déchets du séparateur d'hydrocarbures et des autres déchets dans une décharge agréée à cet effet

5.1 Accueil des usagers

Signalétique adaptée permettant aux usagers de connaître

- les prestations proposées sont affichés dans un panneau
- les horaires et les tarifs sont affichés dans un panneau
- les lieux de stationnement
- les lieux d'attente sont sécurisés par des plots et des chaines
- les aires de sécurité des engins sont indiquées

5.3. Evaluation de la satisfaction des usagers

Le traitement des plaintes et réclamations des usagers n'est pas prévu.
Quelques litiges mécaniques ont été résolus avec notre assurance.
Aucun cahier de doléances n'est mis à la disposition des usagers.

5.4. Hygiène et sécurité

Une signalétique hygiène et sécurité est mise en place

Aucunes analyses ne sont effectuées sur notre périmètre de délégation.

6.1 Attestation d'assurance

Les contrats et attestations d'assurance :
Assurance responsabilité civile
Assurance des dommages aux biens

6.2. Litiges avec des tiers

Aucun litige n'est survenu cette année

6.3. Règlement d'exploitation

SPSS



BARÈME DE JAUGEAGE 16.000 L. DIAMETRE 2500



COMPARTIMENT (16 (



N°FAB 15554 CAPAC. 16043 LONG. VIROLE 3300

ALTURA	VOLUMEN								
0	4	50	2346	100	6087	150	10164	200	13867
1	15	51	2412	101	6168	151	10245	201	13932
2	30	52	2479	102	6249	152	10325	202	13996
3	49	53	2546	103	6330	153	10405	203	14059
4	70	54	2614	104	6411	154	10484	204	14122
5	93	55	2682	105	6492	155	10564	205	14185
6	119	56	2751	106	6573	156	10643	206	14247
7	146	57	2820	107	6654	157	10722	207	14308
8	176	58	2890	108	6736	158	10801	208	14369
9	207	59	2960	109	6817	159	10880	209	14429
10	239	60	3030	110	6899	160	10959	210	14488
11	273	61	3101	111	6980	161	11037	211	14547
12	309	62	3172	112	7062	162	11116	212	14605
13	346	63	3243	113	7144	163	11194	213	14663
14	384	64	3315	114	7226	164	11271	214	14719
15	423	65	3387	115	7308	165	11349	215	14776
16	463	66	3460	116	7390	166	11426	216	14831
17	505	67	3533	117	7472	167	11503	217	14886
18	547	68	3606	118	7554	168	11580	218	14940
19	592	69	3679	119	7636	169	11657	219	14993
20	637	70	3753	120	7718	170	11733	220	15045
21	682	71	3828	121	7800	171	11809	221	15097
22	729	72	3902	122	7882	172	11885	222	15147
23	777	73	3977	123	7964	173	11960	223	15197
24	826	74	4052	124	8046	174	12036	224	15246
25	875	75	4128	125	8128	175	12111	225	15294
26	926	76	4203	126	8210	176	12185	226	15342
27	977	77	4279	127	8292	177	12260	227	15388
28	1029	78	4355	128	8374	178	12334	228	15433
29	1082	79	4432	129	8456	179	12407	229	15477
30	1135	80	4509	130	8538	180	12481	230	15521
31	1190	81	4586	131	8620	181	12554	231	15563
32	1245	82	4663	132	8702	182	12627	232	15604
33	1301	83	4740	133	8784	183	12699	233	15643
34	1357	84	4818	134	8866	184	12771	234	15682
35	1414	85	4896	135	8948	185	12842	235	15719
36	1472	86	4974	136	9030	186	12914	236	15755
37	1531	87	5052	137	9111	187	12985	237	15790
38	1590	88	5131	138	9193	188	13055	238	15823
39	1653	89	5210	139	9274	189	13125	239	15855
40	1710	90	5289	140	9356	190	13195	240	15885
41	1771	91	5368	141	9437	191	13264	241	15913
42	1833	92	5447	142	9518	192	13333	242	15939
43	1895	93	5527	143	9600	193	13401	243	15964
44	1958	94	5606	144	9681	194	13469	244	15986
45	2021	95	5686	145	9762	195	13537	245	16005
46	2085	96	5766	146	9842	196	13604	246	16022
47	2150	97	5846	147	9923	197	13670	247	16035
48	2214	98	5926	148	10004	198	13737	248	16043
49	2280	99	6007	149	10084	199	13802	249	16043

Go

Go


BARÈME DE JAUGEAGE 17.000 L. DIAMETRE 2500


COMPARTIMENT (17 (


N°FAB 15554 CAPAC. 17307 LONG. VIROLE 3560

ALTURA	VOLUMEN								
0	4	50	2531	100	6567	150	10965	200	14960
1	16	51	2602	101	6654	151	11052	201	15030
2	33	52	2674	102	6741	152	11138	202	15099
3	53	53	2747	103	6828	153	11224	203	15167
4	75	54	2820	104	6916	154	11310	204	15235
5	101	55	2894	105	7003	155	11396	205	15303
6	128	56	2968	106	7091	156	11482	206	15369
7	158	57	3042	107	7179	157	11567	207	15435
8	190	58	3117	108	7266	158	11652	208	15501
9	223	59	3193	109	7354	159	11738	209	15566
10	258	60	3269	110	7442	160	11822	210	15630
11	295	61	3345	111	7530	161	11907	211	15693
12	333	62	3422	112	7619	162	11991	212	15756
13	373	63	3499	113	7707	163	12075	213	15818
14	414	64	3576	114	7795	164	12159	214	15879
15	456	65	3654	115	7883	165	12243	215	15940
16	500	66	3732	116	7972	166	12326	216	16000
17	545	67	3811	117	8060	167	12410	217	16059
18	590	68	3890	118	8149	168	12493	218	16117
19	638	69	3969	119	8237	169	12575	219	16174
20	687	70	4049	120	8326	170	12658	220	16231
21	736	71	4129	121	8414	171	12740	221	16286
22	787	72	4210	122	8503	172	12821	222	16341
23	838	73	4290	123	8591	173	12903	223	16395
24	891	74	4371	124	8680	174	12984	224	16448
25	944	75	4453	125	8769	175	13065	225	16500
26	999	76	4534	126	8857	176	13145	226	16550
27	1054	77	4616	127	8946	177	13226	227	16600
28	1110	78	4699	128	9034	178	13305	228	16649
29	1167	79	4781	129	9123	179	13385	229	16697
30	1225	80	4864	130	9211	180	13464	230	16743
31	1283	81	4947	131	9300	181	13543	231	16789
32	1343	82	5030	132	9388	182	13621	232	16833
33	1403	83	5114	133	9476	183	13699	233	16876
34	1464	84	5198	134	9565	184	13777	234	16918
35	1526	85	5282	135	9653	185	13854	235	16958
36	1588	86	5366	136	9741	186	13931	236	16997
37	1652	87	5451	137	9829	187	14008	237	17034
38	1715	88	5535	138	9917	188	14084	238	17070
39	1783	89	5620	139	10005	189	14159	239	17104
40	1845	90	5705	140	10093	190	14235	240	17136
41	1911	91	5791	141	10181	191	14309	241	17167
42	1977	92	5876	142	10268	192	14383	242	17195
43	2045	93	5962	143	10356	193	14457	243	17222
44	2112	94	6048	144	10443	194	14531	244	17245
45	2181	95	6134	145	10531	195	14603	245	17267
46	2249	96	6220	146	10618	196	14676	246	17285
47	2319	97	6307	147	10705	197	14748	247	17299
48	2389	98	6393	148	10792	198	14819	248	17307
49	2459	99	6480	149	10879	199	14890	249	17307

Go DTX

y17



BARÈME DE JAUGEAGE 17.000 L. DIAMETRE 2500 mm

COMPARTIMENT (17)



N° FAB 15554 CAPAC. 17010 LONG. VIROLA 2980 LONG. TOTAL 4082

ALTURA	VOLUMEN	ALTURA	VOLUMEN	ALTURA	VOLUMEN	ALTURA	VOLUMEN		VOLUMEN
0	3	50	2380	100	6392	150	10844	200	14808
1	13	51	2449	101	6480	151	10931	201	14875
2	28	52	2520	102	6568	152	11017	202	14941
3	46	53	2590	103	6656	153	11105	203	15006
4	66	54	2662	104	6744	154	11192	204	15072
5	89	55	2733	105	6832	155	11277	205	15136
6	114	56	2806	106	6922	156	11362	206	15201
7	140	57	2879	107	7010	157	11449	207	15265
8	168	58	2952	108	7099	158	11534	208	15327
9	200	59	3026	109	7187	159	11619	209	15390
10	231	60	3101	110	7277	160	11705	210	15450
11	265	61	3176	111	7366	161	11790	211	15511
12	300	62	3251	112	7455	162	11875	212	15571
13	336	63	3327	113	7544	163	11959	213	15630
14	373	64	3403	114	7634	164	12042	214	15688
15	413	65	3480	115	7723	165	12126	215	15746
16	452	66	3557	116	7813	166	12210	216	15803
17	494	67	3635	117	7902	167	12293	217	15858
18	536	68	3713	118	7992	168	12376	218	15913
19	580	69	3792	119	8081	169	12458	219	15967
20	625	70	3870	120	8171	170	12540	220	16020
21	671	71	3950	121	8261	171	12622	221	16072
22	717	72	4030	122	8350	172	12704	222	16124
23	766	73	4110	123	8441	173	12786	223	16174
24	816	74	4191	124	8530	174	12866	224	16224
25	865	75	4271	125	8620	175	12946	225	16272
26	916	76	4353	126	8710	176	13027	226	16320
27	967	77	4434	127	8799	177	13106	227	16367
28	1020	78	4516	128	8889	178	13185	228	16412
29	1074	79	4599	129	8978	179	13264	229	16457
30	1128	80	4681	130	9068	180	13342	230	16499
31	1184	81	4764	131	9158	181	13420	231	16539
32	1240	82	4848	132	9247	182	13498	232	16579
33	1297	83	4932	133	9337	183	13575	233	16618
34	1356	84	5015	134	9426	184	13651	234	16656
35	1414	85	5099	135	9516	185	13728	235	16693
36	1474	86	5184	136	9605	186	13803	236	16730
37	1533	87	5268	137	9695	187	13878	237	16764
38	1595	88	5353	138	9783	188	13953	238	16796
39	1656	89	5438	139	9873	189	14027	239	16826
40	1718	90	5524	140	9962	190	14101	240	16854
41	1782	91	5610	141	10050	191	14184	241	16882
42	1845	92	5696	142	10139	192	14246	242	16908
43	1911	93	5783	143	10228	193	14319	243	16931
44	1975	94	5869	144	10316	194	14390	244	16952
45	2041	95	5956	145	10404	195	14461	245	16970
46	2108	96	6042	146	10492	196	14532	246	16988
47	2175	97	6129	147	10581	197	14602	247	17001
48	2243	98	6217	148	10669	198	14670	248	17009
49	2311	99	6304	149	10756	199	14739	249	17010

DG SERVICES
CAPITAINEURIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET

REGLEMENT D'EXPLOITATION AIRE TECHNIQUE

- l'aire technique est interdite à toute personne hormis les utilisateurs
- l'aire technique est réservée à l'entretien des navires (coques, gréement et aux réparations mécaniques des bateaux)
- les manutentions se font sur rendez-vous
- Lors des manutentions les propriétaires sont tenus de préparer leur bateau pour faciliter la manutention
- Les propriétaires doivent prendre toutes les mesures de protection des parties fragiles de leur bateau
- Les propriétaires doivent indiquer à l'agent portuaire le positionnement des sangles
- Les propriétaires doivent signaler l'emplacement des sondes et arbres d'hélice ou tout autre appareil sous la coque
- Une fois le bateau calé les propriétaires ne doivent pas modifier le calage
- Les bateaux à terre doivent être haubanés, amarrés afin d'éviter tout risque en cas d'intempéries
- Nettoyer l'emplacement utilisé
- Les caniveaux des eaux usées ne peuvent en aucun cas servir de poubelle ou d'évacuation de produits toxiques huiles, peintures, essence etc....
- 1 nettoyeur haute pression est à la location
- Les utilisateurs de l'aire technique peuvent amener leur propre nettoyeur haute pression et devront s'acquitter d'une redevance pour l'eau et l'électricité (tarif affiché au bureau).

INTERDICTIONS :

- Les véhicules sont interdits sur l'aire de carénage (sauf pour décharger après autorisation du responsable)
- La peinture au pistolet, le sablage et l'hydro gommage sont interdits sur l'aire de carénage (une dérogation peut-être envisagée si les mesures nécessaires sont prises correctement).

REGLEMENT D'EXPLOITATION QUAI
AVITAILLEMENT

- Il est interdit de fumer sur le quai d'avitaillement et d'utiliser son téléphone portable
- Le quai d'avitaillement est strictement réservé à la distribution de carburants en aucun cas celui-ci ne doit servir de quai de débarquement, embarquement, stationnement, de repos ou de pique-nique
- Les propriétaires venant s'avitailer doivent se présenter au quai à une vitesse maximale de 3 nœuds, maîtriser leur vitesse ainsi que leurs manœuvres
- Préparer des bouts pour l'amarrage de leur bateau
- Mettre en place des pare-battages pour la protection de leur bateau
- Ouvrir leur nable de remplissage de carburant
- Indiquer au pompiste le carburant désiré.
- **Horaires du service :**
Basse saison : du 1^{er} Octobre au 30 Avril de 8h à 18h service non stop du lundi au samedi
Haute saison : du 1^{er} Mai au 30 Septembre de 7h à 19h service non stop tous les jours.

Cahiers des doléances

DATE	NOM	DOLEANCES	SIGNATURE

Multirisque Professionnelle

Dossier n° 011247533
Votre identifiant personnel
26MZ2350

MR BULLEN CHRISTOPHE

11 AVENUE DE LA COTE
BLEUE
13960 SAUSSET LES PINS

CHRISTOPHE BULLEN
Tél: 0442445506
Fax: 0442447036
CHRISTOPHE.BULLEN.AG@SWISSLIFE.FR
www.swisslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



SARL DG SERVICES
CAPITAINEURIE DE CARRY LE ROUET
13620 CARRY LE ROUET

Votre interlocuteur commercial:
MR BULLEN CHRISTOPHE
11 AVENUE DE LA COTE BLEUE
13960 SAUSSET LES PINS
Fax : 04 42 44 70 36 Tél : 04 42 44 55 06
Email : CHRISTOPHE.BULLEN.AG@SWISSLIFE.FR
n° Orias : 07007696

Attestation risques locatifs

SAUSSET LES PINS, le 03 Juillet 2017

Je soussigné, MR BULLEN CHRISTOPHE, intermédiaire de SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS, atteste que:

SARL DG SERVICES

locataire du risque situé : sarl dg services capitainerie du port 13620 carry le rouet

a souscrit un contrat Multirisque Professionnelle N° 011247533 garantissant sa responsabilité de locataire envers son propriétaire pour les dommages d'incendie d'explosion de dégats des eaux.

Ces garanties sont accordées dans les limites fixées par le contrat.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/06/2016 au 01/06/2017.

Votre intermédiaire

CHRISTOPHE BULLEN



Direction Professionnels et Petites Entreprises

Tel : 04 96 21 37 80

E-mail : souscription.PROPE.Marseille@generali.fr

Immeuble l'Angle

2 rue Cazemajou

CS40088

13344 MARSEILLE CEDEX 15

☎ 04 96 21 37 80

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
Hors Assurances Obligatoires

La Compagnie GENERALI, certifie que l'assuré :

STE DG SERVICES
CAPITAINERIE DU PORT
13620 CARRY LE ROUET

a souscrit un contrat d'assurance n° AD853164

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 09/06/2017 et le 09/07/2017.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues par l'assuré et/ou ses préposés en raison de dommages qu'ils peuvent causer à autrui, du fait des activités suivantes :

- VENTE DE BATEAUX ET MOTEURS NEUFS, VENTE DE BATEAUX D'OCCASION,
- ENTRETIEN, REPARATION, GARDIENNAGE, GRUTAGE, LOCATION DE BATEAUX,
- DISTRIBUTION DE CARBURANT

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage la Compagnie que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Marseille, le 09/06/2017

GENERALI

Souscription Professionnels & Petites Entreprises

2 rue Cazemajou

CS 40080

13344 MARSEILLE CEDEX 15

Pour nous écrire : Generali - PROPE - Immeuble l'Angle - 2 rue Cazemajou - CS40088 - 13344 MARSEILLE CEDEX 15

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Wil - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 020